

**1** CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE  
**4** MAISONS DE RETRAITE  
**1** SERVICE DE PORTAGE DE REPAS  
**26 M€** DE BUDGET  
**13 500** PERSONNES ORIENTÉES  
**1** SERVICE ANIMATION  
**1** RESTAURANT SOCIAL  
**1** ACCUEIL DE JOUR  
**6** RÉSIDENCES AUTONOMIE  
**345** AGENTS

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

<b>Le CCAS, un établissement public administratif communal</b>	
Fonctionnement, missions et moyens	3
Les membres du Conseil d'Administration	4
L'organigramme général	5
<b>Direction de l'Insertion et de la Solidarité</b>	<b>6</b>
La mission d'accueil et d'orientation	9
L'aide sociale légale	10
L'aide sociale facultative	14
L'accompagnement des bénéficiaires du RSA	21
L'accompagnement social : sous-location, contrats aidés, micro-crédit, migrants	22
Le centre d'hébergement Paul Bert	26
Le restaurant Voltaire	28
L'instruction à domicile / Certificats d'indigence	29
La coordination alimentaire	32
Le Noël de la Solidarité et le partenariat avec les institutions et les associations	34
<b>Direction des Personnes Âgées</b>	<b>37</b>
Les maisons de retraite	40
Les résidences autonomie	48
Le service Animation	53
Le portage de repas à domicile	61
<b>Les moyens du CCAS</b>	
Organigrammes, missions et chiffres-clés des Directions fonctionnelles	62

## Le Centre Communal d'Action Sociale de Tours

## Le fonctionnement, les missions et les moyens

Héritier des bureaux de bienfaisance et des bureaux d'aide sociale, le CCAS de Tours est un établissement public administratif communal.

Il est régi par la loi du 6 janvier 1986, le décret du 6 mai 1986 (modifié par décret du 4 janvier 2000) et codifié aux articles R123-1 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est soumis aux règles de la Comptabilité et des Marchés publics, ainsi qu'au statut de la Fonction publique territoriale.

Il obéit également à certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dirigé par un Conseil d'Administration composé de 17 administrateurs et présidé de droit par le Maire de la Ville de Tours, M. Christophe BOUCHET. La moitié des administrateurs sont des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal de la Ville de Tours. L'autre moitié des administrateurs sont des représentants d'associations à caractère social ou des personnalités qualifiées désignées par le Maire.

Le CCAS intervient dans différents domaines :

Ses attributions obligatoires sont :

- la domiciliation des personnes sans domicile stable
- l'instruction des demandes d'aide sociale légale
- La réalisation de l'analyse des besoins sociaux

Ses attributions facultatives choisies par la Ville de Tours sont :

- l'aide et les services aux Personnes âgées
- la lutte contre les exclusions

Pour assurer ses missions, le CCAS dispose d'un budget de fonctionnement global de 24 millions d'euros, principalement financé par une subvention de la Ville de Tours (5 071 000 € en 2017), et s'appuie sur ses 345 agents répartis dans les différents services et établissements.

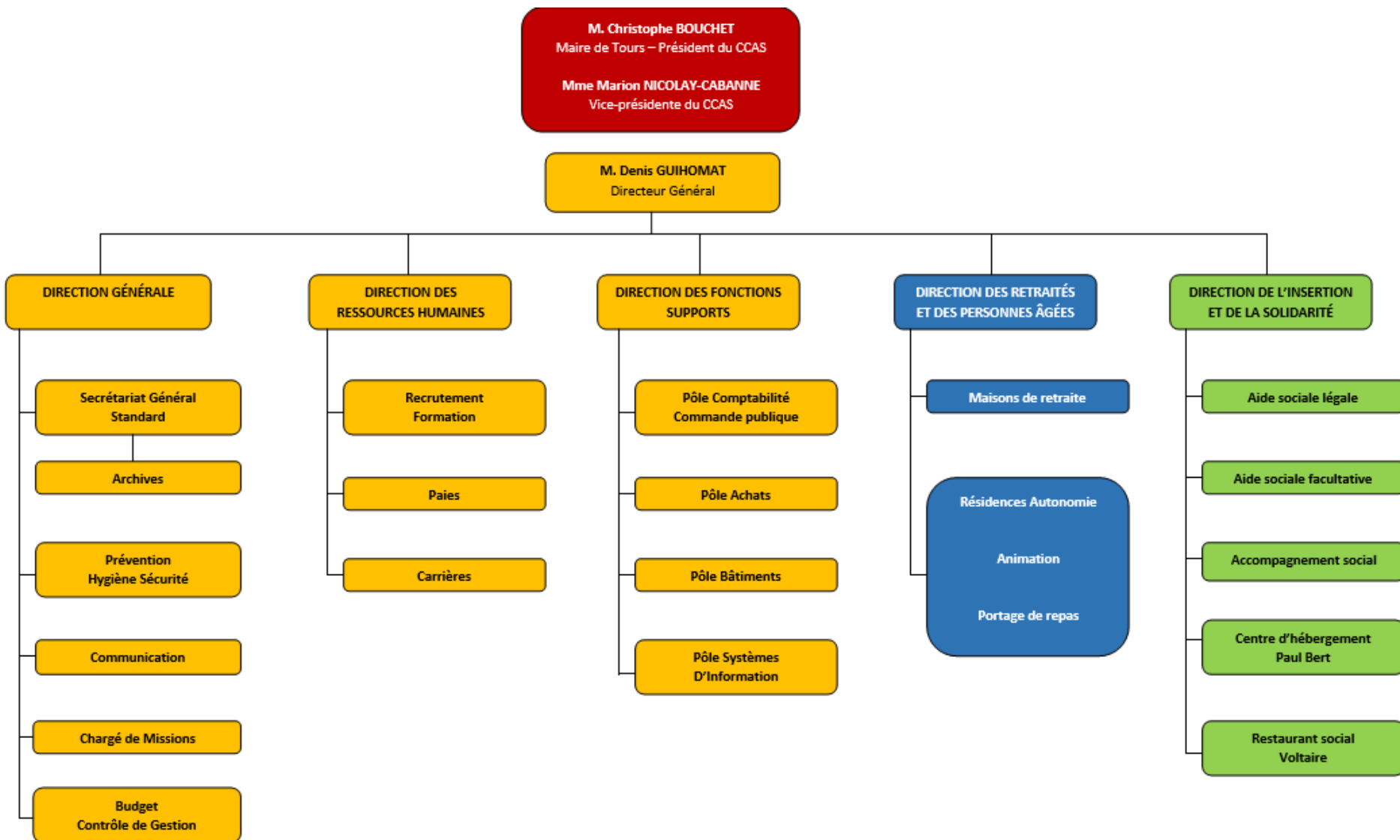
**M. Christophe BOUCHET, Président du CCAS, Maire de Tours**

**Membres désignés par le Conseil Municipal**

<p><b>Mme Marion NICOLAY-CABANNE</b> Première adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS</p>	<p><b>Mme Alexandra SCHALK-PETITOT</b> Adjointe au Maire déléguée à la politique du logement, l'action sociale, la solidarité, aux centre sociaux et aux espaces de vie sociale</p>	<p><b>M. Edouard DE GERMAY</b> Adjoint au Maire délégué à la santé, à l'hygiène, aux personnes âgées et aux personnes handicapées</p>	<p><b>Mme Chérifa ZAZOUA-KHAMES</b> Ajointe au Maire déléguée à l'étude et à la préparation des questions concernant la politique de la ville et la réussite des quartiers</p>
<p><b>M. Louis ALUCHON</b> Adjoint de quartier Tours-est délégué à l'information des habitants et à leur participation à la vie du quartier</p>	<p><b>Mme Claudine BUANNIC</b> Conseillère municipale</p>	<p><b>M. Henri ROUSSEAU</b> Adjoint au Maire</p>	<p><b>Mme Josette BLANCHET</b> Conseillère municipale</p>

**Membres désignés par le Maire**

<p><b>M. Raymond MUSSARD</b> Union Territoriale des Retraités d'Indre-et Loire</p>	<p><b>M. Pascal OREAL</b> ASSAD/HAD en Touraine</p>	<p><b>M. Georges MOUGEL</b> Entr'Aide Ouvrière</p>	<p><b>M. Michel MEUNIER</b> Centre de soins Porte Ouverte</p>
<p><b>M. Jean-Pierre LABBÉ</b> Mutualité Française</p>	<p><b>Mme Marie-Asuzéna SANTOS</b> Union Départementale des Associations Familiales</p>	<p><b>Mme Brigitte BECARD</b> Secours Catholique</p>	<p><b>Mme Jacqueline MALATRAY</b> Personnalité qualifiée</p>



# **La Direction de l'Insertion et de la Solidarité**

La Direction de l'Insertion et de la Solidarité est en charge des missions suivantes :

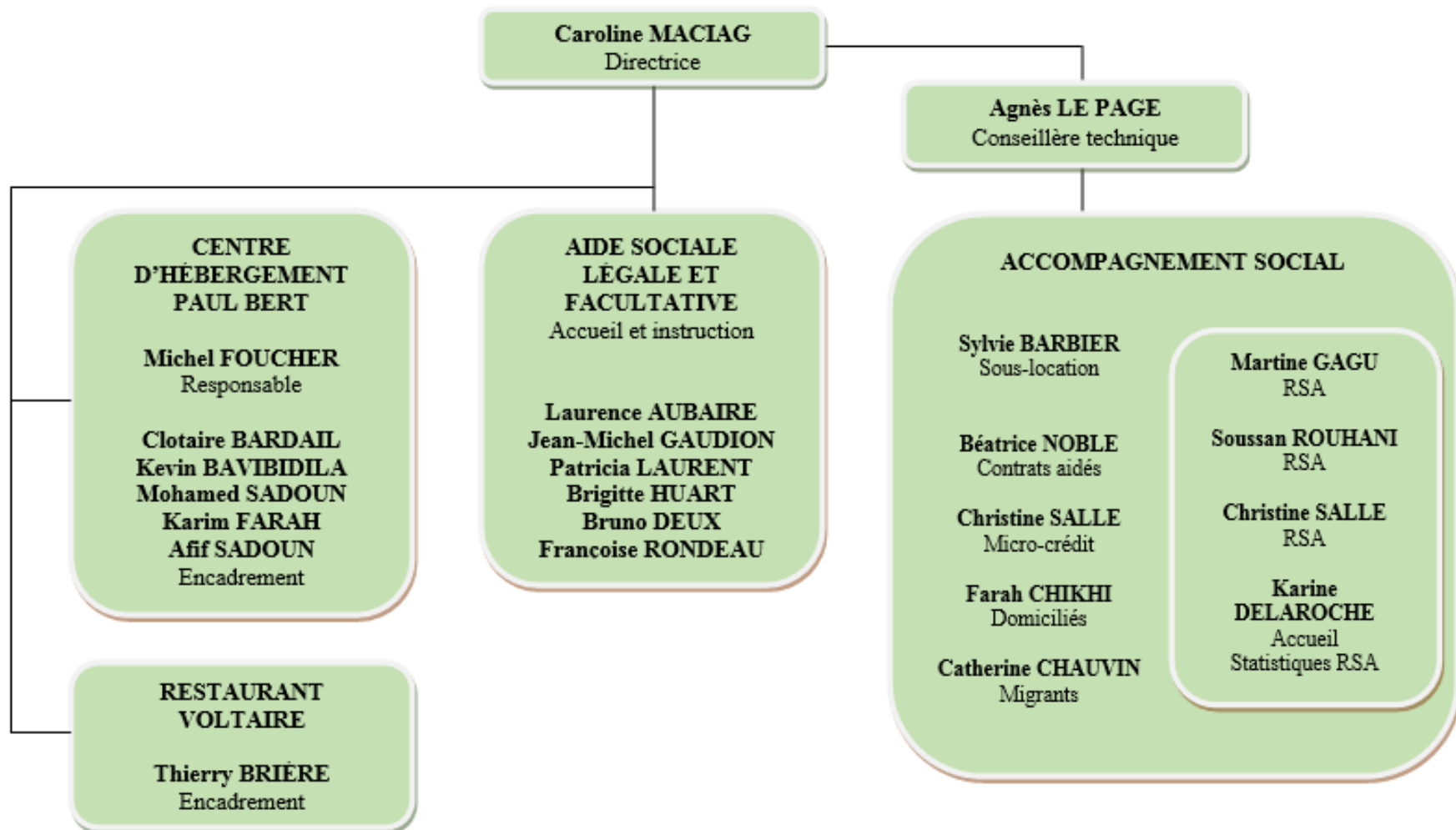
- L'aide sociale légale,
- L'aide sociale facultative.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, elle gère divers dispositifs tels que le microcrédit, le restaurant convivial Voltaire, la sous-location avec bail glissant, le suivi des contrats aidés, l'aide et le foyer d'hébergement d'urgence Paul Bert.

Ces actions et dispositifs concernent des tourangeaux qui, en raison de leur situation économique et/ou sociale, de leur état de santé physique et/ou mental rencontrent des difficultés.

### **22 agents de la Direction de l'Insertion et de la Solidarité :**

- Une **Directrice** de l'Insertion et de la Solidarité
- Une **conseillère technique**, adjointe de la directrice et en charge de l'équipe de travailleurs sociaux.
- Une **référente informatique, comptable et régisseur principal**.
- 5 **agents** administratifs en charge de l'accueil et/ou de l'instruction des aides.
- Un travailleur social chargé de **l'accompagnement des domiciliés**.
- Un travailleur social chargé de l'accompagnement des domiciliés et des **demandeurs d'asile** pris en charge par le CCAS.
- Un travailleur social chargé du suivi des personnes en **contrat aidé**.
- Un travailleur social chargé de l'accompagnement des personnes en **sous-location**
- 3 travailleurs sociaux chargés de **l'instruction administrative du RSA et l'accompagnement** des bénéficiaires du RSA sans domicile stable, dont un travailleur social qui gère le **microcrédit** à temps partiel.
- Un agent d'accueil RSA-microcrédit.
- Un travailleur social responsable du foyer d'hébergement d'urgence et 4 agents sociaux qui assurent l'encadrement des hébergés du **centre d'hébergement d'urgence Paul Bert**.
- Un agent en charge du **restaurant convivial Voltaire**.
- Deux stagiaires en formation au travail social.





Pour exercer cette mission, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de son environnement professionnel est indispensable.

L'espace accueil de la DIS permet d'afficher diverses informations relatives :

- Aux ateliers collectifs du CCAS
- Aux offres d'emplois et de formation
- Aux offres de loisirs gratuits
- Aux dispositifs d'aide
- À la sensibilisation : lutte contre les violences faites aux femmes, prévention des expulsions...)

Les horaires d'accueil du public sont 8h30-12h30 et 14h00-17h00 du lundi au vendredi.

En 2017, plus de **13 500** visites de personnes à l'accueil de la DIS :

34 % de ces visites concernent les personnes domiciliées au CCAS,

30 % concernent les personnes qui viennent retirer une aide,

20 % concernent l'information, l'orientation, la remise de formulaire,

16 % concernent les rendez-vous avec les travailleurs sociaux.

Les 2 agents dédiés à l'accueil reçoivent également tous les appels, pour des demandes de renseignements (6 238 appels en 2017).

**En 2017, 320 élections de domicile au CCAS de Tours, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2016.**

Il faut noter qu'une personne peut être domiciliée plusieurs fois au cours d'une année suite à une radiation.

Une personne domiciliée au CCAS de Tours est une personne sans domicile stable mais présentant un lien avec la Ville :

- action d'insertion,
- activité professionnelle,
- enfant scolarisé...

Un suivi social est proposé systématiquement aux personnes domiciliées au CCAS mais reste facultatif.

Depuis le 1er juillet 2007 et la loi DALO du 5 mars 2007, les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable qui sont « installées » sur la commune, afin qu'elles puissent bénéficier :

- des prestations sociales,
- de la délivrance d'un titre national d'identité,
- de l'inscription sur les listes électorales,
- de l'aide juridique.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit l'unification du dispositif de droit commun DALO et du dispositif de demande d'aide médicale d'État ainsi que l'élargissement des motifs de domiciliation à l'ensemble des droits civils.

Les décrets parus lors de l'été 2016 ont conduit à la simplification de la procédure pour l'utilisateur en définissant largement le lien avec la commune et à la création d'un nouveau formulaire CERFA.

Le public rencontré présente des problématiques diverses allant d'une rupture brutale se traduisant souvent par la perte de l'emploi et du logement à une installation dans des phénomènes de désocialisation (rupture des liens familiaux, addiction, problèmes psychiques, psychiatriques, absence de couverture sociale, de revenus).

Au-delà de la distribution et de la gestion du courrier, l'aide aux personnes domiciliées au CCAS de Tours comporte un suivi et un accompagnement administratif et social pour l'ouverture ou la restauration des droits en lien avec tous les partenaires du champ social.

Les assistantes sociales en charge de ces accompagnements ont été formées en 2016 aux violences faites aux femmes, aux addictions dans le cadre de notre réseau partenarial.

### **Profil des personnes domiciliées :**

Près des **trois quarts** des personnes domiciliées sont des **hommes**.

Plus de **16 %** des personnes domiciliées ont au moins **un enfant à charge**

**37 %** des personnes n'ont **aucune ressource** au moment de leur demande d'élection de domicile.

**Près de 20 %** perçoivent le **Rsa Socle**,

**20 %** des personnes domiciliées perçoivent **un salaire**

**44%** des domiciliations effectuées en 2017 sont des **renouvellements**.

Le Centre Communal d'Action Sociale est le partenaire technique du département. Plus qu'un simple guichet administratif, le CCAS est un relais de l'Action Sociale Départementale.

Le CCAS reçoit les demandes des postulants résidant sur le territoire de la commune, personnes âgées ou handicapées, les instruit et les transmet à l'autorité compétente : le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

À noter : le CCAS distribue les dossiers de demande **d'APA** et informe les usagers sur cette aide.

En 2017, le CCAS de Tours a étudié **696 dossiers** qui se répartissent de la manière suivante :

- 142 placements en maison de retraite (133 en 2016),
- 150 placements en foyers et SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour des personnes handicapées (140 en 2016),
- 62 services ménagers (87 en 2016),
- 297 obligations alimentaires, dont 145 instruites par d'autres communes (282 au total en 2016),
- 45 dossiers SASPA

Le traitement de ces dossiers génère de nombreux appels téléphoniques ainsi que des rendez-vous physiques dans les locaux du CCAS, notamment pour les obligés alimentaires. Plus de 200 rendez-vous ont ainsi été organisés afin de permettre l'instruction de ces dossiers.

Pour l'État et plus particulièrement la Préfecture, le CCAS est toujours sollicité avant l'attribution de secours par **l'Office National des Anciens Combattants** et l'octroi de la **médaille de la Famille Française**.

Enfin, le CCAS instruit et transmet les dossiers de S.A.S.P.A. (**service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées**) à la Caisse des Dépôts et Consignations et transmet un récépissé à l'utilisateur.

Dans ce cadre, le CCAS est amené à aider des familles primo-arrivantes sur notre territoire à remplir ces dossiers.

Le CCAS est un lieu identifié, visible et repérable à l'échelle d'une ville. C'est un acteur de proximité reconnu par les partenaires et le public pour sa réactivité.

De fait, lorsqu'un individu ou un groupe est en « crise », le CCAS peut être sollicité.

L'intervention dans des situations d'urgence sociale fait partie des missions du CCAS qui a un rôle d'aide aux personnes en difficultés et de lutte contre les exclusions.

L'urgence sociale peut être définie comme l'intrusion d'une situation « improbable » dans un quotidien organisé (pour le professionnel).

Ainsi des situations nous sont orientées lorsqu'il y a une rupture brutale de droits, une situation de danger pour la personne, une inquiétude concernant une situation fragile qui se prolonge.

Une procédure de gestion des urgences sociales a été mise en place dès 2014 afin de clarifier les modalités de prise en charge avec la détermination d'un planning désignant le travailleur social référent. Toutefois, de nombreuses situations sont gérées par les cadres de l'équipe lorsqu'un accompagnement n'est pas nécessaire mais qu'une réponse urgente ou des négociations avec les partenaires l'est.

Dans les situations orientées, il y a généralement de l'urgence. La situation est emmêlée et l'interlocuteur premier (n'ayant pas pour rôle de procéder à l'analyse détaillée de la situation) passe le relais à un professionnel qui peut recevoir la personne.

Il y a donc nécessité d'évaluer la demande, de rassurer l'utilisateur, de l'accompagner et très souvent de l'orienter vers un partenaire.

## Insertion Solidarité

Une aide alimentaire "en urgence" est possible.

La demande est établie sur un formulaire succinct complété et signé par un travailleur social.

Elle est à retirer dans les 48 heures maximum à l'accueil du CCAS dans la limite d'une demande par cycle de 12 mois.

Il n'y a pas de passage en commission pour favoriser la réactivité de cette aide.

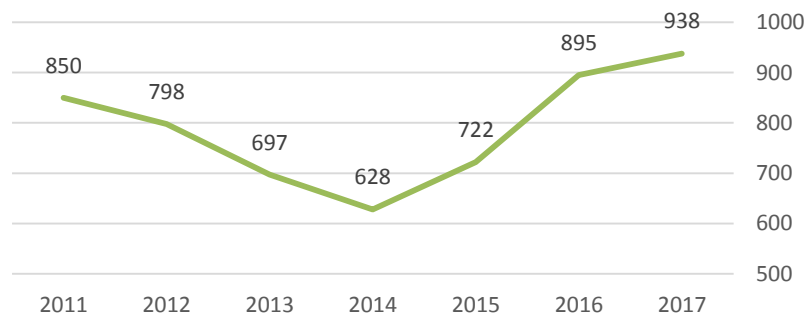
Cette aide doit permettre de répondre à une urgence de la journée. Cette aide doit garder un caractère exceptionnel et non répétitif.

## L'aide sociale facultative Les secours d'urgence

L'aide alimentaire d'urgence est alors délivrée sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé d'une somme variant selon le nombre de personnes :

- 15 € pour une personne
- 20 € pour deux personnes
- 25 € au-delà de deux personnes

Nombre de bénéficiaires  
de l'aide alimentaire d'urgence



En 2017, ces secours d'urgence ont concerné **938 foyers** pour un montant total de **17 540 €** soit **18,5 € en moyenne**.

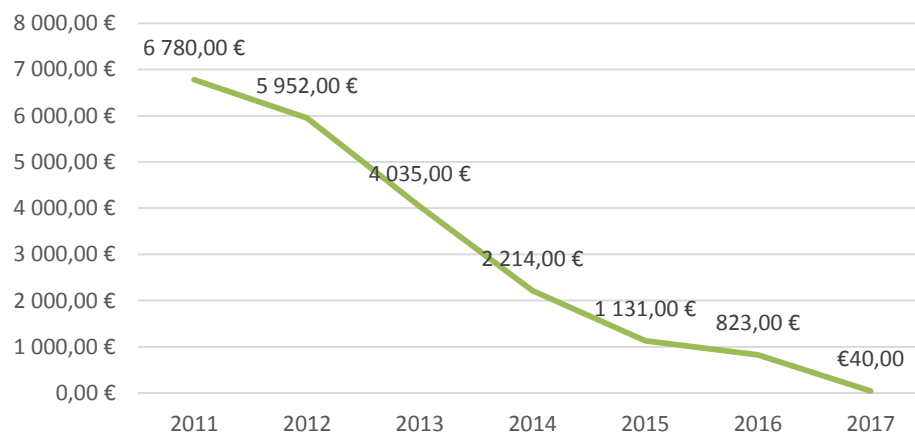
L'évaluation d'une situation sociale particulière d'urgence peut amener parfois à prendre une décision rapide.

En 2017, le montant des « décisions exceptionnelles » accordées s'est élevé à 40 €. Ces décisions interviennent lorsque le droit commun ne peut pas apporter de réponse rapide. Toutefois, du fait de la possibilité de recourir aux aides alimentaires d'urgence, ces décisions sont en diminution constante ces dernières années.

La Vice-Présidente du CCAS, le Directeur Général du CCAS et la Directrice du service Insertion et Solidarité peuvent prendre une décision exceptionnelle et ainsi prononcer l'admission à l'Aide Sociale Facultative.

Les décisions sont ensuite entérinées lors du Conseil d'Administration suivant.

Montant des décisions exceptionnelles

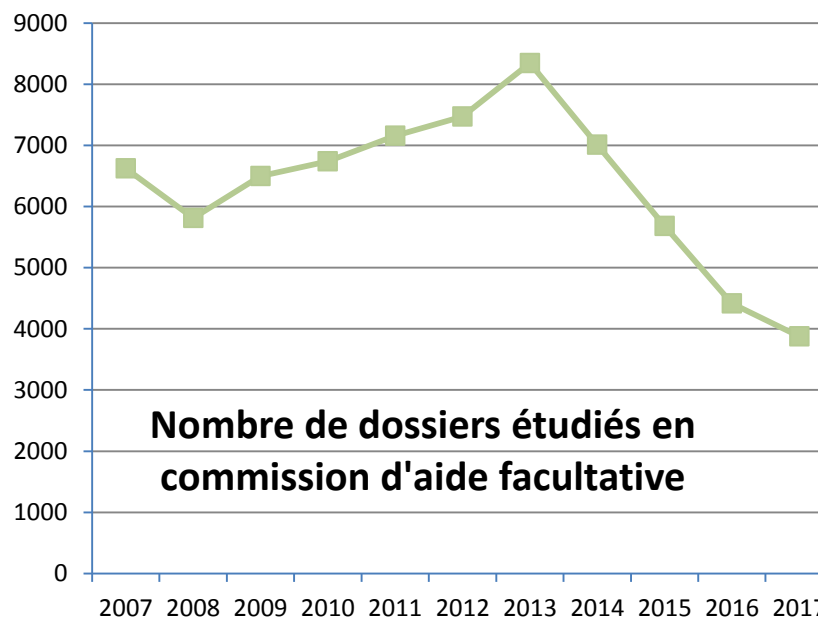


Une fois par semaine, les administrateurs se réunissent pour examiner les demandes de secours présentées par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental ou du secteur associatif. Ils fondent leur décision sur le **Règlement Communal d'Aide Sociale Facultative**.

Les demandes émanent de travailleurs sociaux en majorité du conseil départemental mais aussi du secteur associatif (entr'aide ouvrière, Émergence, Coalia...) ou du CCAS.

**74 dossiers par semaine en moyenne avec 3 875 dossiers étudiés en 2017 (4 414 en 2016). Le nombre de demandes est en baisse de 12%.**

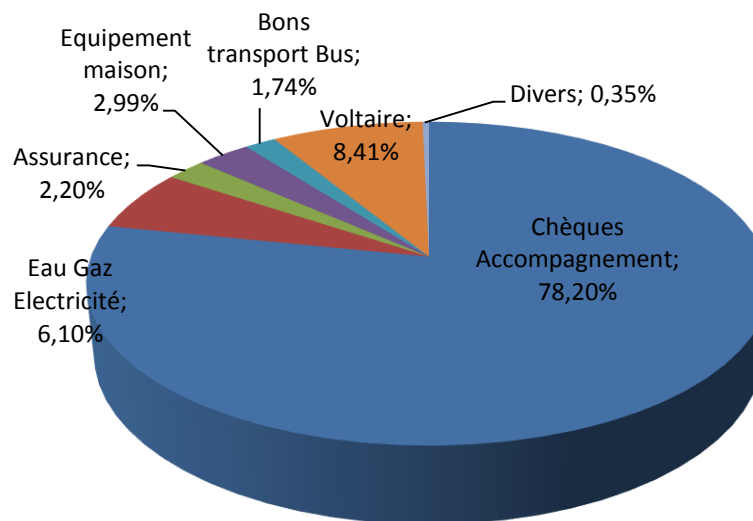
En revanche, le montant total des aides accordées pour l'année 2017 s'élève à **220 833 €** soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente (205 729 € en 2016).





La majorité des dossiers concerne l'aide alimentaire sous forme de Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) ou les repas au restaurant Voltaire mais les demandes concernent également l'eau, l'électricité, le chauffage, le transport, le logement, etc...

Le barème d'octroi des aides est basé sur un reste à vivre de 6,50 € par jour et par personne.



Aides accordées

## Insertion Solidarité

Cette aide a pour but d'aider les familles à faibles ressources à prendre en charge le coût des repas consommés par leurs enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou primaires publiques et privées. Les familles doivent résider à Tours. Cette aide est accordée d'après un barème établi par le CCAS.

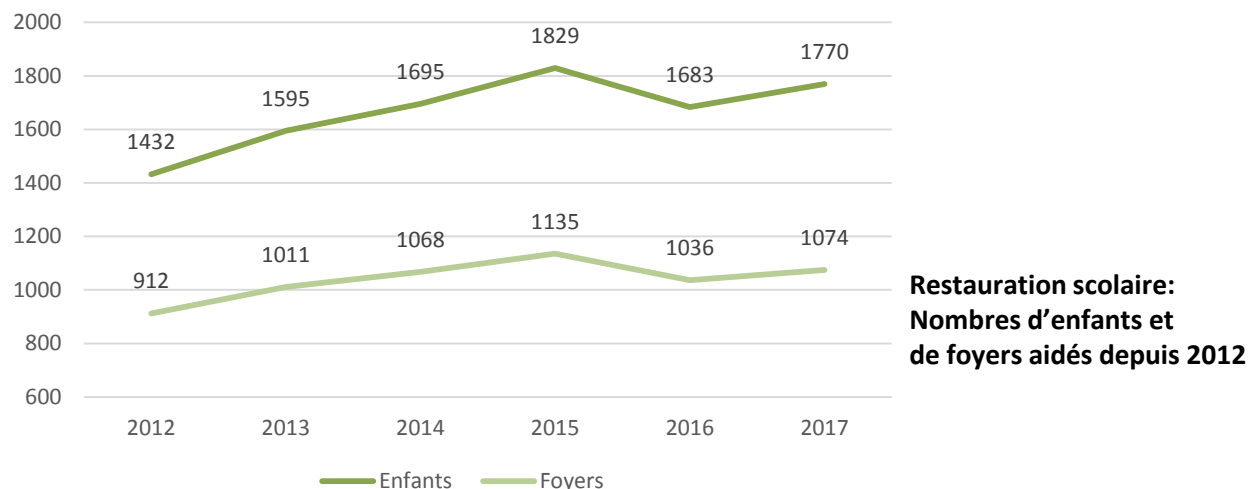
Pour rappel, en 2015, cette aide facultative a été modifiée: passage à une prise en charge à 80 % (au lieu de 100 %) pour les plus démunis et élargissement des conditions pour bénéficier de la prise en charge à 50 %.



## L'aide sociale facultative L'aide à la restauration scolaire

Pour l'année scolaire 2016/2017, **1 770 enfants** (1 074 foyers) ont été aidés financièrement par le CCAS au titre de la restauration scolaire, selon la répartition suivante :

Année	Écoles Publiques		Écoles Privées		TOTAL
	80 %	Demi-Gratuité	80 %	Demi-Gratuité	
2017	1413	250	96	11	1 770
2016	1373	208	85	17	1 683
2015	1554	192	73	10	1 829



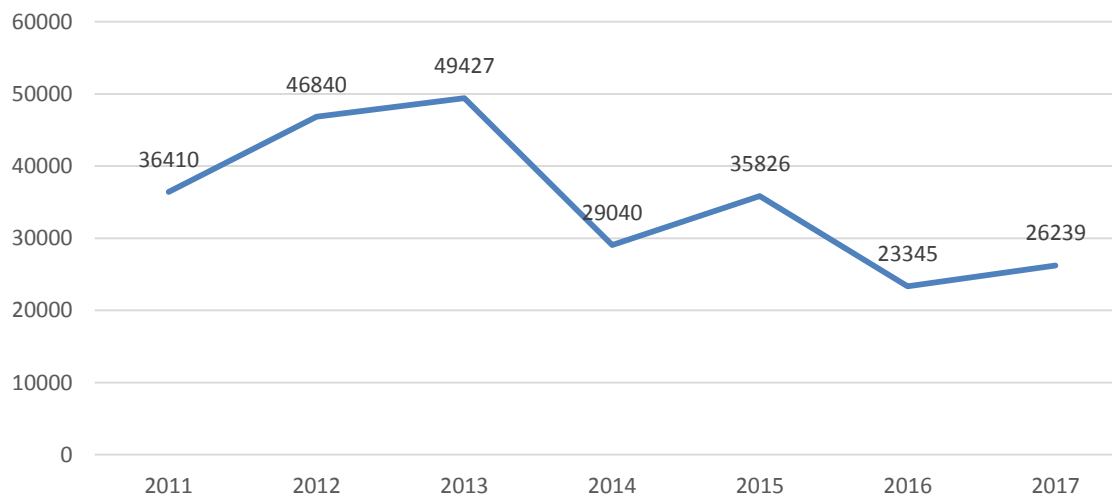
Le montant total pour l'année 2017 au titre des restaurants scolaires s'élève à **490 544 €**.

Seules sont prises en charge les familles ouvrant droit à l'aide maximale pour la restauration scolaire.

À la fin de l'année scolaire 2016/2017, un accord de prise en charge a été délivré à **271 enfants**.

Le coût pour l'année 2017 s'élève à **42 000 €**.

### Nombre d'enfants études surveillées



Éviter l'expulsion, prendre en charge la dette locative au plus tôt dès les premiers signes de difficultés, permettre le rétablissement des droits APL, éviter la rupture ou rétablir le bail constituent les objectifs de ce dispositif du CCAS créé en 1981 et étendu au secteur privé par une modification du règlement d'aide sociale en 1998.

Afin d'assurer la pertinence de l'aide avec les autres dispositifs existants et la situation particulière du demandeur, l'aide de la CPSL est parfois conditionnée par l'intervention ou au moins la sollicitation d'autres fonds et/ou la réalisation de démarches concrètes ou d'efforts de la part du demandeur.

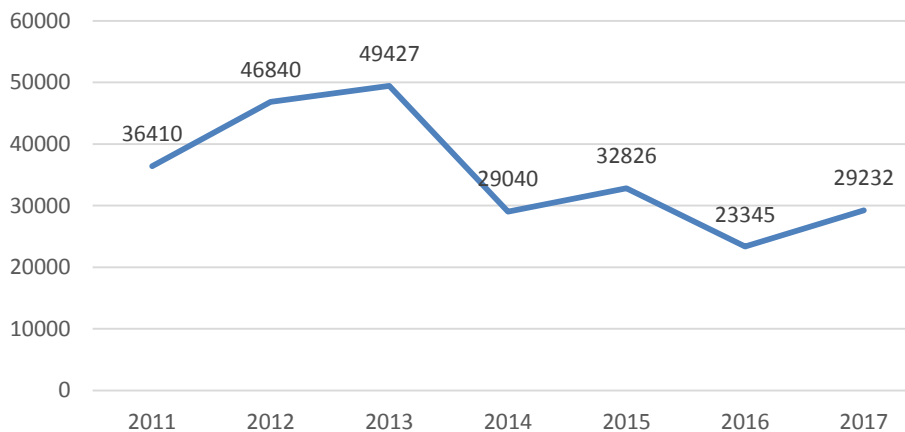
Il faut noter les deux particularités de cette aide :

- présence des demandeurs à la commission lors de demande supérieure à 150 €,
- possibilité d'aide conditionnée à la réalisation de démarches.

**En 2017,**

pour un montant total d'aides de **29 232 euros (26 239 € pour des logements du parc public, 2 993 € pour le parc privé)**, 90 dossiers ont été instruits et examinés, 60 accordés, 9 ajournés, 2 en attente, 6 rejetés et 11 sans objet et 2 pour la sous-location.

**Montant des aides attribuées  
par la CPSL**



Une convention pluriannuelle 2015-2018 avec le Conseil Départemental prévoit l'accompagnement socioprofessionnel de 200 bénéficiaires du RSA. Cette convention a été modifiée et porte le nombre de personnes accompagnées à 150 depuis juillet 2016.

Le CCAS a une spécificité technique dans l'accompagnement du public isolé en situation de grande exclusion, en **majorité sans domicile fixe. Il accompagne aussi un public de plus en plus large ces dernières années.**

**226 personnes** différentes ont été accompagnées par nos travailleurs sociaux au cours de l'année 2017 (263 en 2016).

La convention qui lie le CCAS avec le Conseil Départemental indique que chaque accompagnement doit comporter un volet emploi y compris pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Les référentes proposent régulièrement des orientations sur cet axe.

**Profil type :**

**Plus de 71 % d'hommes seuls suivis dans le cadre du RSA,  
9 % de familles avec enfants,  
21 % de bénéficiaires de plus de 50 ans,  
16 % de personnes non francophones.**

## Insertion Solidarité

Le CCAS loue des logements aux bailleurs sociaux afin de les sous-louer à des familles en difficulté (**34 mesures fin 2017 dans le cadre de ce dispositif**).

L'objectif est d'accompagner ces familles pendant la sous-location afin de les rendre autonomes, de leur rappeler les obligations d'un locataire d'un point de vue budgétaire et comportemental afin de favoriser le glissement du bail.

Une assistante sociale est dédiée à ce dispositif.

## L'accompagnement social Le service de sous-location

Les situations familiales sont très variées, sans qu'il ne se dégage de profil type.

50 % des personnes suivies sont des personnes isolées,

56 % ont plus de 50 ans,

43 % perçoivent les minimas sociaux (RSA, AAH, ASPA, ASS...)

Le suivi est global et ne peut se restreindre à l'objectif du règlement locatif. Au cours des suivis, l'assistante sociale effectue de fréquentes passerelles avec les partenaires de l'action sociale qui interviennent selon les problématiques dominantes (Tourshabitat, Pôle emploi, Caf, Conseil Départemental, CHU, Banque de France, Associations caritatives, Culture du cœur...)

Une assistante sociale assure l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires de contrats aidés (CUI Contrat Unique d'Insertion, CAE Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou emploi d'avenir ainsi que des apprentis). Elle fait également de la médiation entre ces agents et les équipes.

En 2017, des ateliers « améliorer la confiance en soi » ont été animés par l'association « **Les Trois Casquettes** » auprès de 20 personnes en contrat aidé. Ils ont permis de travailler sur l'estime de soi, la communication, la présentation face à un jury de concours ou de recrutement.

#### BILAN QUANTITATIF 2016 CUI-CAE

<i>Nombre de postes</i>	<b>37</b>	Les débuts de contrat sont parfois difficiles notamment dans le travail en équipe, l'apprentissage des protocoles, le fait de trouver sa place. Mais, après un temps d'adaptation, les personnes sont lancées dans la dynamique. Même pour celles qui n'ont pas réussi les concours, elles ont repris confiance en elles, conservent l'énergie pour avancer et parfois trouvent du travail à domicile ou dans le secteur du nettoyage
<i>Nombre de nouveaux contrats</i>	<b>29</b>	
<i>Nombre de renouvellements</i>	<b>10</b>	
<i>Nombre de sorties au cours du dispositif</i>	<b>18</b>	
<i>Personnes reconnues travailleurs handicapés</i>	<b>2</b>	



Le CCAS est engagé dans le dispositif de microcrédit personnel garanti depuis 2008 par convention avec le Crédit Municipal de Nantes.

Le microcrédit permet aux personnes exclues du système bancaire classique, d'accéder à un crédit d'un montant plafonné à 5 000 € sur 48 mois maximum.

Le taux d'intérêt pour le bénéficiaire s'élève à 1%, le reste des intérêts étant abondé par le CCAS.

Un 1<sup>er</sup> contact est établi auprès de l'agent d'accueil qui renseigne le demandeur sur les conditions à remplir pour pouvoir demander un micro-crédit (habiter à Tours, motif de la demande, pas de surendettement...).



Si le demandeur remplit les conditions, il est ensuite orienté vers un agent instructeur (assistante sociale ou CESF) qui va évaluer la demande et, si la demande est recevable, constituer un dossier.



Ce dossier sera étudié par la Commission d'Aide Sociale Facultative puis par le Crédit Municipal de Nantes (moyenne nationale de prêts accordés : 10 %).

En 2017, 202 personnes ont fait une demande auprès du CCAS. Après examen de ces demandes, 55 dossiers ont été instruits et **32 prêts accordés**. Cela représente donc 15 % des demandes, ce qui est un chiffre habituel. Les dossiers qui n'aboutissent pas sont considérés comme trop fragiles.



Un travailleur social est dédié à mi-temps sur ce dispositif.

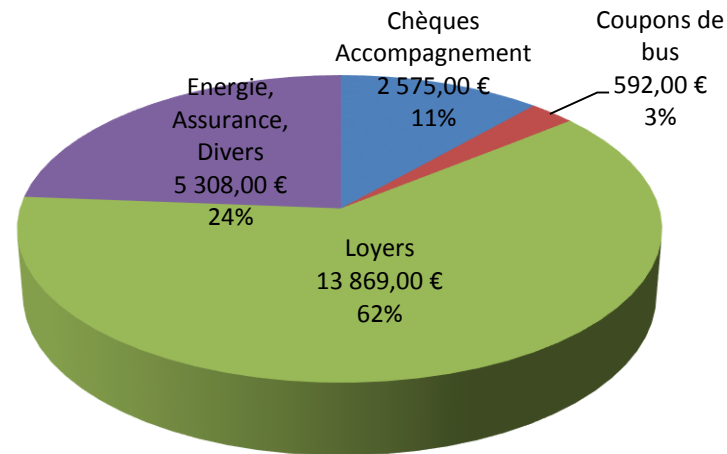
Le coût de l'hébergement et de l'accompagnement (toutes aides confondues / hors salaire de l'assistante sociale) de ces familles s'élève à **22 344 €** pour l'année 2017.

Ces accompagnements sont chronophages car tout est à construire lorsque les familles arrivent.

Ce sont **3 familles** qui ont été **durablement** suivies dans le cadre de ce dispositif, et **3 autres** de manière ponctuelle.

L'année 2017 a vu se poursuivre des actions déjà engagées les années précédentes, avec des familles mises à l'abri qui du fait de l'accès à des ressources quitteront peu à peu le dispositif.

Le principal poste de dépense concerne les loyers (62 %), l'énergie et les assurances (24 %), les chèques accompagnement (11 %), puis l'aide à la mobilité (cartes et tickets de bus : 3 %).



Dépenses en faveur des demandeurs d'asile

1 travailleur social responsable de la structure et 4 agents sociaux assurent l'encadrement des hébergés du Centre d'Hébergement d'urgence Paul Bert.

Le budget de fonctionnement du centre Paul Bert s'équilibre en dépenses et en recettes à **313 491 €**.

Le financement provient de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, et en premier lieu de la volonté et du soutien financier de la Ville de Tours.

Le centre a été fermé au cours de l'été 2017 pendant un mois.

L'hébergement d'urgence relève de l'assistance à personne en danger, il doit être immédiat et inconditionnel et ne peut simplement se limiter à une mise à l'abri des personnes. Il est nécessaire de protéger toutes les personnes qui risquent de décrocher et accompagner ceux qui ont chuté. La mission attendue consiste à assurer dans l'urgence un hébergement et une aide à l'insertion. Il est ainsi proposé un hébergement stable avec pour objectif d'orienter les personnes vers des institutions ou vers des logements en fonction de leur autonomie. Sont également accessibles des prestations « vie quotidienne » : le repas du soir, le petit déjeuner, la laverie et les produits d'hygiène.

Centre d'hébergement d'urgence Paul Bert	
Adresse	3 rue de l'Ermitage 37100 TOURS
Capacité et type d'accueil	25 hommes en hébergement d'urgence
Ouverture	de 18h à 8h 7 jours sur 7 11 mois sur 12 (fermeture estivale)

## Insertion Solidarité

## Le Centre d'Hébergement Paul Bert

Dans le cadre de la mise en place de la circulaire du 4 mars 2011 relative au secteur « accueil, hébergement et insertion » et de la contractualisation avec l'État, le CCAS a réservé sur Paul Bert deux places pour l'extrême urgence via une orientation 115 et cinq places pour les demandeurs d'asile primo-arrivants.

<b>Nombre total de nuitées</b>	<b>8 155 (7 762 en 2016)</b>
<b>Nombre de personnes accueillies</b>	<b>174 (123 en 2016)</b>
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>1,5 mois (2 mois en 2016)</b>
<b>Taux d'occupation annuel</b>	<b>97 % (92 % en 2016)</b>
<b>Nombre de repas distribués</b>	<b>8 205 (8 575 en 2016)</b>

Comme chaque année, un **réveillon de Noël** a été organisé pour les résidents. C'est un moment convivial très apprécié de ce public, pour qui le sentiment de solitude est accentué au moment des fêtes. À cette occasion, ils reçoivent également un cadeau de la part du CCAS, remis par le personnel. Une collègue de l'accueil de notre direction y participe bénévolement.



Ouvert le midi du lundi au vendredi midi au 14 rue de la Moquerie, le restaurant social s'adresse aux personnes seules et aux couples sans enfant.

Ce lieu est destiné à **rompre l'isolement** et à accéder à une restauration de qualité à un prix abordable. La **mixité sociale** est au cœur de la philosophie de ce restaurant.

La commission accorde un certain nombre de repas gratuits ou à un tarif de 1,50 € ou 2,50 € le repas.

Nombre de repas servis dans le cadre de l'aide alimentaire en 2017 : **3 289** (3 841 en 2016).

De plus, le restaurant est un lieu où peuvent se dérouler des ateliers collectifs du CCAS.

Restaurant Voltaire	Nombre
Nombre de repas pris	3289
Nombre d'orientations	3557
Repas gratuits	1863
Repas à 1,50 euros	928
Repas à 2,50 euros	759
Taux de réalisé/orientation	92,46%
Taux de fréquentation/capacité	59,32%

Depuis février 2011, le CCAS réalise les enquêtes sociales, dans le cadre du dispositif relatif à l'instruction dans la famille, suite aux demandes transmises par l'Inspection Académique au Maire de la **commune**.

Une enquête consiste à une prise de contact avec la famille suivie d'une ou plusieurs visites à domicile et de la rédaction de l'enquête, puis sa transmission aux services compétents. Depuis mi-2016, toutes les assistantes sociales de la direction sont en charge de ces enquêtes.

Pour l'année 2017, **11 enquêtes** ont été réalisées par les assistantes sociales du CCAS (23 en 2016).

En 2017, le CCAS a établi 15 certificats d'indigence afin de permettre aux plus démunis d'être inhumés (12 en 2016).

Conscient que lorsque les difficultés financières surviennent, souvent de façon passagère, les personnes âgées ont tendance à faire le choix d'amputer leur budget nourriture, le CCAS a mis en place une politique de tarifs différenciés pour les repas servis en résidence ainsi que pour les repas avec animation.

Il en est de même pour le forfait assistance, le forfait eau/chauffage ainsi que les tarifs aux animations organisées par le CCAS qui sont également progressifs, selon le système du « reste à vivre ».

Les aides au forfait autonomie, aux repas et aux animations concernent les personnes âgées dans les maisons de retraite, les résidences ou vivant à domicile.

En 2016, **571 demandes** ont été instruites à ce titre par la Direction de l'Insertion et la Solidarité (une personne peut faire plusieurs demandes). Cela concerne **229 foyers différents**.

27 % des demandes font l'objet d'un rejet pour dépassement de plafond.

	ACCORD Tranche A	ACCORD Tranche B	ACCORD Tranche C	REFUS lié au barème	REFUS lié au délai	TOTAL
<b>Animation</b>	49	86	51	40		<b>226</b>
<b>Eau Chauffage</b>	11	24	9	15		<b>59</b>
<b>Forfait Assistance</b>	27	38	18	28		<b>111</b>
<b>Repas Personnes Extérieures</b>		1		2		<b>3</b>
<b>Repas Résidents</b>	42	61		68	1	<b>172</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>210</b>	<b>78</b>	<b>153</b>	<b>1</b>	<b>571</b>

## Insertion Solidarité



## Les actions collectives et le travail de prévention

Tous les ateliers proposés par le CCAS sont ouverts au public accompagné ou aidé par le CCAS mais plus largement à toute personne qui habite Tours et souhaite bénéficier de conseils sur les thématiques proposées par le CCAS.



### Nouveau en 2017 : le projet « jardin partagé »

L'association Régie Plus dispose dans le quartier du Sanitas d'une parcelle de terrain où sont aménagés 12 lopins de terre destinés aux habitants du quartier, bénéficiaires des minimas sociaux.

Deux parcelles ont été louées par le CCAS afin d'expérimenter une action collective avec un groupe de 6 à 8 usagers.

**Rompre l'isolement** est l'objectif principal de ce projet. Cette activité est également source d'échanges, de savoirs et d'apprentissages.

Après quelques mois de fonctionnement, **3 à 4 jardiniers réguliers** ont pu s'investir. Des effets positifs en matière d'estime de soi ont également pu être constatés, et des parcours d'insertion ou d'accès aux soins repris.

### Les ateliers « Consommer aujourd'hui » :

Lors de cet atelier, les participants sont progressivement amenés à réfléchir à leurs modes de consommation et aux effets sur leur quotidien. L'objectif est que chacun puisse réfléchir à sa propre consommation et rester maître de lui-même, de son argent, de sa gestion financière et de sa vie quotidienne.

**18 ateliers** ont été organisés en 2017. Le nombre total de participants s'élève à **119** et se ventile de la façon suivante : **84 usagers du service social** (la majorité est bénéficiaire du RSA socle), 17 étudiants et 18 partenaires.

La moyenne de participants par atelier se situe autour de 6 à 7 personnes.

## Insertion Solidarité

## Le travail partenarial sur la coordination alimentaire

Le Groupe pour l'Amélioration de l'Aide Alimentaire G3A, composé d'associations et d'institutions, a été la base d'une nouvelle coordination de l'aide alimentaire, à partir des constats établis par chaque association.

Le besoin de coordination de l'aide alimentaire a trouvé une réponse concrète avec la création d'un répertoire à destination des travailleurs sociaux en 2013 pour les structures de Tours et son agglomération et étendu à l'ensemble du département fin 2016.

**En septembre 2017, l'Épicerie sociale a déménagé et se situe dorénavant à l'Envol, 2 rue Jean Mermoz, dans le quartier de la Rotonde à Tours.**

Les constats établis individuellement par chaque partenaire sont maintenant discutés à l'échelle de la ville de Tours, voire au-delà.

Les expériences des uns et des autres sont ainsi analysées et partagées.

Les réflexions et projets portant sur l'aide alimentaire en nature feront désormais l'objet d'une évaluation partagée.

Plusieurs actions sont menées dans le cadre du G3A :

- La création d'un répertoire de l'aide alimentaire sur l'agglomération
- L'organisation de l'aide alimentaire d'urgence en période estivale
- La mutualisation d'un camion frigorifique pour le transport des denrées alimentaires en respect des normes d'hygiène et de chaîne du froid
- La formation de bénévoles pour appréhender les différentes cultures alimentaires
- La création d'un répertoire sur un site internet pour une mise à jour constante.





## Insertion Solidarité

### La DIS : lieu de transmission des connaissances et des expériences

La Direction de l'Insertion et de la Solidarité (DIS) accueille chaque année des stagiaires (assistantes sociales, CESF, DUT carrières sociales, éducateurs, police municipale, stages d'observation pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et des personnes en reconversion professionnelle qui souhaitent découvrir les métiers de la filière sociale).

En 2017, **5 stagiaires** ont été accueillis pour des durées de 2 jours à 6 mois.

Les stages sont réalisés principalement à l'espace accueil, au foyer Paul Bert et auprès des assistantes sociales.

Dans ce cadre, un dossier a été mis en place afin que chaque stagiaire reparte de la DIS avec le même socle d'informations indispensables.

De plus, la DIS a reçu 2 étudiants travailleurs sociaux dans le cadre de leurs formations, en insertion pendant 6 mois. Cela permet de les informer sur les missions du CCAS et de les accompagner et les conseiller dans la mise en œuvre de leur projet.

La DIS intervient également pour des jurys de concours et pour expliquer les missions du CCAS auprès de promotions ou d'institutions.

L'appel à projet « Noël de la solidarité » a été reconduit en 2017.

La cérémonie de remise des cadeaux et des subventions a eu lieu au siège du CCAS en décembre.

Ce sont **15 494 €** (14 950 € en 2016) qui ont été distribués sous la forme d'aides financières pour l'organisation d'évènements solidaires et conviviaux ou sous la forme de dons de jouets neufs.

Cette initiative a permis, via nos partenaires, de faire des fêtes de fin d'année un moment festif et solidaire pour ceux qui n'auraient peut-être pas pu en profiter.

**19 associations** sont concernées et **23 actions** différentes ont été financées. Ces évènements ont touché plus de **3 000 personnes** (dont **1 400 enfants**).



## Insertion Solidarité

Depuis 2016, une permanence d'accueil pour l'association Voyageurs 37 est assurée deux fois par mois dans les locaux de la DIS.

Cela permet aux travailleurs sociaux de cette association de recevoir le public dans un lieu confidentiel et abrité, ce qui n'est pas le cas sur les aires d'accueil. Le partenariat avec cette association tend à se développer puisque des permanences plus fréquentes sont sollicitées.

Les nouveaux locaux permettent également d'organiser régulièrement des réunions partenariales au siège du CCAS : réunion urgence sociale, réunion projet social de territoire...

## Partenariat accru avec les institutions et les associations

La DIS travaille avec plus d'une centaine de partenaires institutionnels et associatifs principalement dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de la solidarité, de la santé, du logement et de l'hébergement.

Sur la thématique du lien social, le CCAS est engagé dans le Projet Social de Territoire du quartier du Sanitas avec le centre social Plurielles et la Maison de la Solidarité Dublinot dans le cadre de divers groupes de travail et 4 comités par an. Dans le cadre de ce partenariat, le CCAS fait partie du réseau «Agora Sanitas» qui permet notamment d'échanger sur l'actualité de chaque structure pour favoriser une meilleure connaissance de l'action des uns et des autres.

Le CCAS fait partie du Projet social de territoire de la MDS Mame et travaille notamment à une coordination des différents accueils dans les structures sociales initié en 2015.

Le CCAS a également intégré fin 2016, le projet social de territoire mené par Gentiana-Léo Lagrange.

Sur la thématique insertion/emploi, la DIS participe depuis 3 ans à une collecte d'agendas avec le CREPI et le CRIA pour les publics en insertion professionnelle, En 2017, **260 agendas** et plus de **900 calendriers** ont été ainsi récoltés et redistribués au lieu d'être jetés.



Campagne sur les violences  
faites aux femmes

Sur la **thématique du logement et de l'hébergement**, le CCAS bénéficie de nombreux partenariats avec les bailleurs sociaux ainsi que le 115.

Ces collaborations tendent à se développer depuis 2014 grâce à la participation très régulière du CCAS à la Commission Unique d'Orientation (CUO) permettant une meilleure connaissance des acteurs de ce secteur et de leurs dispositifs qui se réunit toutes les trois semaines.

Ce partenariat est essentiel pour l'accès à l'hébergement ou au logement, indispensable à un travail d'insertion professionnelle et a permis le renforcement des liens avec les partenaires et le déblocage de certaines situations accompagnées par les Assistantes Sociales.

Sur la thématique de l'urgence sociale, les travailleurs sociaux du foyer Paul Bert et du service domiciliation participent aux réunions partenariales très régulièrement afin de connaître l'actualité de chacun et coordonner nos actions.

**Le Protocole de lutte contre les violences faites aux femmes.** Le CCAS est signataire du protocole et à ce titre propose une procédure « facilitée » de domiciliation et d'accompagnement aux femmes victimes de violences. En 2016, des formations avaient été dispensées à deux assistantes sociales et une partie de l'équipe a participé à des conférences sur cette thématique.

En novembre 2017, une **campagne de sensibilisation** a été menée pour la deuxième année par le CCAS de Tours grâce à des **silhouettes oranges** disposées sur le tracé du Tram (du Lycée Vaucanson à l'université des 2 Lions), proposant des statistiques chocs sur les violences faites aux femmes.

# **La Direction des Retraités et des Personnes Âgées**

Au Service des seniors de la Ville de Tours en général et des plus dépendants en particulier, le CCAS gère :

**4 maisons de retraite**, avec une capacité totale de 355 places (Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes EHPAD),

**1 accueil de jour** de 6 places,

**6 résidences autonomie** pour personnes âgées autonomes (EHPA) avec un parc de 338 logements,

**1 service de portage de repas à domicile**,

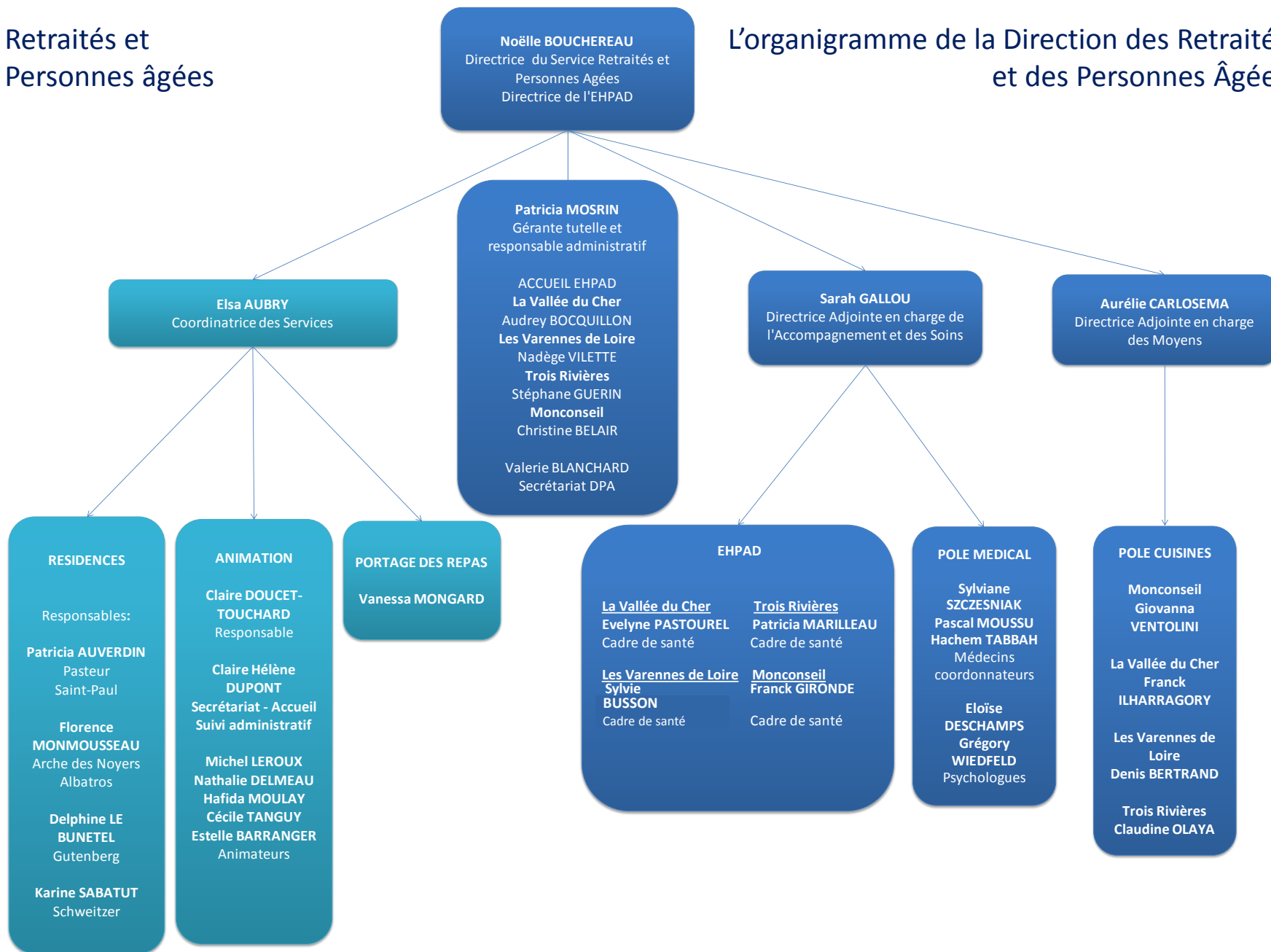
**1 service Animation** destiné aux personnes âgées.

Les dépenses de fonctionnement des Maisons de retraite représentent 14 168 713 € en 2017.

Les Maisons de retraite fonctionnent avec 227 postes d'agents autorisés, 1,4 postes financés par le CCAS, 15,5 ETP sous forme de contrats aidés, pour un montant total de dépenses de personnel de 10 152 095 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement des Résidences représentent 3 426 261 € en 2017.

Les Résidences comptent 35 agents permanents et 5 contrats aidés (depuis juin 2017) pour un montant total de 1 542 808 € de dépenses de personnel.



## Retraités et Personnes âgées

## Les maisons de retraite Les chiffres clés

Avec un taux d'occupation de 99,22 % le nombre total de journées réalisées est de 127 841 en 2017 pour 355 lits, dont 8 772 journées en section Alzheimer.

95 % des personnes sont bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et 16,8 % sont bénéficiaires de l'Aide sociale.

La moyenne d'âge des résidents est de 88 ans, avec une proportion de femmes de 79,5 %.

À noter : 93 % des résidents habitent l'agglomération de Tours.

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées les moins favorisées, les 4 maisons de retraite sont habilitées à l'Aide Sociale. Les tarifs des maisons de retraite du CCAS sont fixés par le Conseil Départemental et s'élèvent en 2017 à :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE		
		GIR 1 / 2	GIR 3 / 4	GIR 5 / 6
<b>Chambres doubles</b>	<b>46,68 €</b>			
<b>Chambres individuelles</b>	<b>53,51 €</b>	<b>21,31 €</b>	<b>13,52 €</b>	<b>5,75 €</b>
<b>MONCONSEIL</b>	<b>58,27 €</b>			

Le GIR moyen pondéré, permettant de mesurer la dépendance globale des résidents, est de 733 en moyenne sur les établissements du CCAS en 2017 (entre 714 et 777 suivant les maisons de retraite).



Les animations mises en place dans les maisons de retraite sont la transcription des objectifs du Projet d'Animation, eux-mêmes découlant du Projet d'établissement.

Ils sont déclinés en 3 axes :

- **Connaître et reconnaître** la personne âgée comme auteur de sa vie et l'accompagner dans son projet personnalisé
- **Favoriser** les liens familiaux et amicaux
- Proposer des **activités adaptées** aux capacités des résidents en respectant leurs **choix** et en favorisant leur **autonomie**.

Dans ce but, diverses animations sont proposées :

**Ateliers mémoire** (maintien des capacités mnésiques et des facultés intellectuelles), **Détente corporelle** (maintien des capacités physiques et de l'image de soi, favorise l'orientation spatiale), **Café-concert**, **Loto** et **jeux de société**, **Ateliers créatifs**, **Cinéma** (facilitent l'intégration des personnes et la communication, émergence de nouveaux plaisirs et favorisent la communication et l'expression).

**Fêtes trimestrielles**, **Bibliothèque**, **Journal** favorisent le sentiment d'utilité, l'expression des besoins, des désirs, des intérêts de la personne âgée, l'ouverture aux autres et au monde extérieur tout en encourageant la communication et l'expression.

**Rencontres enfants-résidents** : La venue des enfants de crèches, écoles ou centres de loisirs permet de favoriser les rencontres intergénérationnelles, l'ouverture sur l'extérieur, la communication et les échanges.

Les **Sorties** favorisent l'orientation temporo-spatiale, les rencontres intergénérationnelles, l'ouverture sur l'extérieur.

## Retraités et Personnes âgées

Ouvert en 2011 et d'une capacité de 24 **places** au sein de l'établissement Monconseil, l'Unité Alzheimer répond à une volonté politique d'élargir les **solutions d'accueil et d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.**

L'Unité Alzheimer au sein de la maison de retraite Monconseil



## Les maisons de retraite L'Unité Alzheimer

Une priorité est donnée aux personnes accueillies pour l'admission définitive dans l'unité Alzheimer : en 2017, 8 nouvelles personnes ont été accueillies dans l'unité, 6 venant de l'accueil de jour, 1 des Varennes de Loire et 1 de l'Ermitage. Par ailleurs, 2 personnes accueillies en journée ont été admises en hébergement classique à Monconseil.

Au sein de l'Unité Alzheimer, un accueil de jour de **6 places** a pour objectifs de :

- Permettre à des personnes âgées de garder ou de recréer un **lien social**, en sortant de leur **isolement** et prolonger ainsi le **maintien à domicile**
- Favoriser la **stimulation** des capacités cognitives pour préserver une certaine autonomie dans les gestes de la vie quotidienne par un projet individuel d'aides et de soins adaptés
- Donner aux **aidants familiaux** la possibilité de bénéficier d'un répit dans l'aide qu'ils apportent à leurs proches et prolonger ainsi le maintien à domicile
- Participer au **soutien des familles** par la mise en place de groupes de parole et d'informations
- Constituer un premier contact avec une institution afin de permettre de préparer la personne, mais également **l'entourage**, à une éventuelle intégration progressive en institution.

Un projet de soins spécifique à ce type de prise en charge et à ce type de pathologie est en place.

L'accueil de jour s'appuie sur les **principes éthiques** définis dans la **Charte Alzheimer, Éthique et Société** et propose des activités structurées et des interventions spécifiques adaptées à la population accueillie.

En 2017, **22 personnes** différentes (28 en 2016), 7 hommes et 15 femmes, ont été prises en charge pour un total de 661 journées.

Les activités se déroulent par petits groupes homogènes formés selon les capacités évaluées lors du bilan neuropsychologique réalisé au sein des centres experts :

- Stimulation de la **mémoire**: atelier mémoire reposant sur la méthode de Liliane Israel, atelier de reminiscence, photo langage...
- Expression de la **créativité**: arts plastiques...
- Maintien des **repères temporo-spatiaux** par des sorties à l'extérieur de l'établissement, journal, lieux familiers...
- Accomplissement des gestes de la **vie quotidienne**, entretenir le jardin potager, mettre la table, plier du linge...
- **Préservation** d'une image de soi positive par des soins d'esthétique, massage, atelier de stimulation multi-sensorielle, atelier snoezelen, balnéothérapie...
- Maintien de la **motricité**: atelier de détente corporelle, promenade...
- Renfort des **liens sociaux** par les sorties : commerces, marché, participation aux animations de la maison de retraite...



D'une capacité de **14 places** au sein de l'établissement de la Vallée du cher, cette structure répond à une volonté de **prendre en charge les résidents de la Vallée du cher présentant des troubles cognitifs** dans des conditions d'accompagnement les plus élargies possible.

L'objectif d'un PASA est de proposer un accompagnement à effet thérapeutique qui va permettre d'améliorer le bien-être des personnes atteintes de pathologies neuro-dégénératives modérées et de diminuer leurs troubles.

Le PASA, ouvert en juillet 2013, se caractérise par :

- l'**accueil** d'une **population ciblée** : personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement légers ou modérés ;
- la présence d'un **personnel qualifié**, formé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces résidents (Psychologue, Assistante de soins en Gériatrie, Psychomotricien) ;
- l'élaboration d'un **projet de soins adapté** et d'un **projet de vie personnalisé** pour chacun des résidents concernés ;
- la participation des **familles** et des **proches** ;
- la conception d'un **environnement architectural adapté et identifié** par rapport au reste de la structure.



## Retraités et Personnes âgées

## Le Pôle d'Activités et de soins adaptés à la Vallée du Cher

Dans le cadre d'un projet de soins adapté, l'équipe met en place des activités favorisant le maintien et la réhabilitation des **capacités fonctionnelles et sensorielles résiduelles**, le maintien et la réhabilitation des **fonctions cognitives** et le maintien du **lien social**.

- Les activités **liées aux capacités fonctionnelles** ont pour but de conserver ou de retrouver des gestes automatiques, rassurants, permettant de se sentir utile (ex : préparation des repas, entretien des plantes, activité physique, motricité ...), pour 5 % des ateliers.

- Les activités **liées aux capacités sensorielles** ont pour but de stimuler la créativité, la motricité, la curiosité. Elles visent à optimiser les capacités restantes, à apporter un mieux-être (ex : écriture, peinture, photographie...), à garder une représentation de son corps (ex : atelier équilibre, psychomotricité, gym...), pour 10 % des ateliers.

- Les activités liées aux capacités de socialisation ont également pour but de maintenir le **lien social** et de marquer le temps qui passe (ex : visites, courses, groupes de discussion, lecture, jeux ...), pour 67 % des ateliers.

- Les activités liées aux capacités cognitives, stimulation de la mémoire, jardinage, bricolage pour 18 % des ateliers.



Depuis septembre 2016, le CCAS est inscrit dans le dispositif d'expérimentation pour l'amélioration du **Parcours de Santé des Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)** initié par l'ARS.

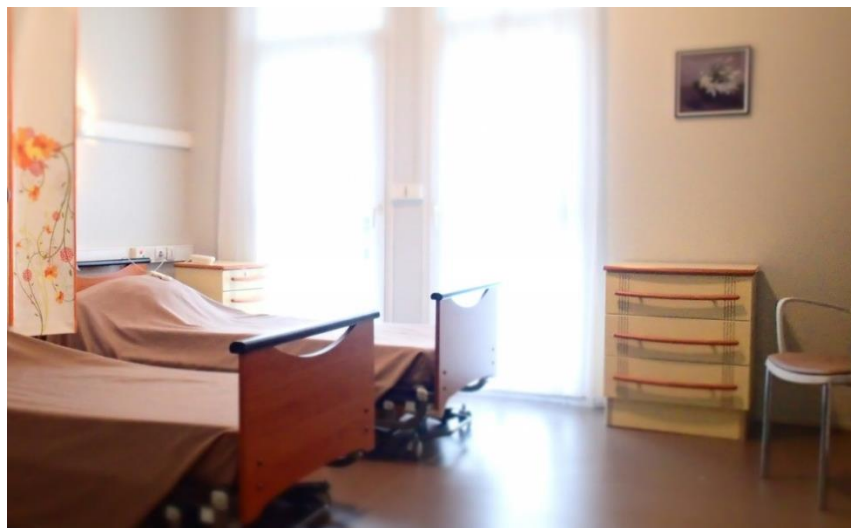
Cette démarche poursuit 3 objectifs :

- l'amélioration de la qualité de vie des personnes et de leurs aidants,
- l'adaptation des pratiques professionnelles,
- la coordination des acteurs.

En pratique, 2 lits d'hébergement de la Vallée du Cher sont affectés à ce dispositif pour l'accueil temporaire des personnes âgées se trouvant dans 2 situations :

- soit une sortie d'hospitalisation pour préparer le retour à domicile,
- soit en cas d'hospitalisation de l'aidant familial.

En 2017, **17 séjours** ont été réalisés pour un total de **405 journées**.



## Retraités et Personnes âgées

## Les maisons de retraite

## Le projet « Plaisir alimentaire » aux Trois Rivières



Les repas en maisons de retraite sont à la fois un soin, un repère temporel, un vecteur de communication mais doivent rester avant tout un **moment de plaisir**.

Sur ce thème, en 2017 et comme les années précédentes, un partenariat avec le CFA « Les Douets » a vu le jour. Au travers **d'échanges de savoirs**, les élèves ont pu bénéficier de la présentation du public âgé hébergé en EHPAD, de la présentation d'une structure médico-sociale, de la présentation des techniques de modification des textures des repas préparés.

Au travers également de **rencontres**, il a également été possible de faire venir des résidents au restaurant d'application du CFA, de faire visiter la structure pour les jeunes, tant en cuisine qu'auprès des résidents.

Grâce à ce **temps fort**, les jeunes ont cuisiné pour les résidents concernés par les textures modifiées.



## Retraités et Personnes âgées

## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées Les résidences autonomie

Le CCAS dispose de 6 résidences réparties sur la ville, avec un total de 338 logements, du F1 au F3, pour les personnes âgées autonomes de plus de 60 ans.

Afin de permettre à chacun d'avoir son **environnement personnel** et de conserver son **indépendance**, chaque logement est loué vide et est équipé d'une cuisine et d'une salle de bain.



Ces résidences proposent un **service de restauration** midi et soir, avec des **animations régulières** et disposent d'un **contrôle d'accès** et d'une **présence humaine** assurée 7j/7 et 24h/24 (sauf pour la résidence Schweitzer).

Répartition par sexe : Femmes 72 % / Hommes 28 %

Moyenne d'âge : Femmes 83 ans / Hommes 76 ans

Moyenne d'âge à la résidence Schweitzer : Femmes 72 ans / Hommes 74 ans

Taux d'occupation (hors Schweitzer) : 91 %

Résidence Schweitzer : 10 entrées et 2 sorties

Le budget de fonctionnement des 6 résidences du CCAS d'un montant de 3 426 261 € s'équilibre grâce à une subvention du CCAS de 39 894,89 € en 2017. Cette subvention d'équilibre est complétée par les aides concernant le forfait assistance pour un montant total de 251 169 €, les aides concernant le forfait eau/chauffage d'un montant de 140 906 €, les aides aux repas d'un montant de 62 710 € et les secours concernant les loyers à hauteur de 7 830 €.



## Retraités et Personnes âgées

## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées La réhabilitation des salles d'eau des résidences

**Le CCAS de la Ville de Tours a inscrit un financement de 2 000 000 €.**

En 2015, obtention d'une subvention de la **CARSAT** de **100 000 €** et de la **CNAV** de **100 000 €** pour la réhabilitation de la résidence Gutenberg.

En 2016, obtention d'une subvention de 230 000 € pour les travaux de la résidence Pasteur.

Le calendrier du projet prévoit des travaux sur **une période 2018-2019**, pour les résidences Gutenberg et Pasteur.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- ⇒ Agir en matière de **prévention des chutes** en sécurisant les douches.
- ⇒ Favoriser le **maintien de l'autonomie** en permettant un accès facilité à cet espace.
- ⇒ Améliorer le **confort** et le **bien-être** du résident en apportant une rénovation de son cadre de vie.

Durant l'été 2016, le CCAS a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'entreprise SOLIHA 37 et l'architecte Frédéric TEMPS afin de réaliser une étude de faisabilité en vue de la réfection des salles d'eau. Une problématique imprévue liée à la présence d'amiante a complexifié l'opération. Les solutions techniques ont été trouvées par des cabinets compétents. Les travaux vont débuter courant de l'année 2018.

La présentation de deux logements témoins sera proposée à la résidence Gutenberg ainsi qu'à Pasteur, avant le démarrage du chantier. Ces derniers permettront d'appréhender toutes les phases techniques de la réhabilitation et devraient permettre également aux résidents de s'approprier au mieux le projet.

En 2009, le CCAS a mis en place des tarifs dégressifs suivant les ressources pour la restauration dans les résidences afin de solvabiliser les résidents.

Le coût de cette aide pour le CCAS est de **62 758 €** pour l'année 2017.

Depuis 2012, ces tarifs dégressifs sont calculés non plus à partir des ressources mais à partir du « reste à vivre » (ensemble des ressources moins ensemble des charges de logement).

À noter : le tarif le plus bas du repas du midi à 5,30 € permet de déjeuner pour 3,30 €, une fois l'aide de 2 € du Conseil Départemental déduite (titulaires du minimum vieillesse).

Depuis 2012, a été mis en place le forfait assistance (anciennement appelé « forfait autonomie »), correspondant à la valorisation de la présence humaine 7j/7 et 24h/24 et au coût du système d'appel d'urgence, soit 111,90 € par mois et par logement.



Cette prestation a permis de mieux identifier les prises en charge par le CCAS et a généré **126 881 €** de recettes pour le budget des résidences.

**24H/24 7J/7**

Le coût mensuel de cette prestation restant à charge du résident varie de 21,45 € à 111,90 €, après déduction d'une aide spécifique du CCAS et suivant le barème du « reste à vivre », afin que les personnes âgées les moins favorisées puissent accéder aux résidences sécurisées du CCAS. Le montant de ces aides aux résidents est de 251 169 € pour 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, a été mis en place, le forfait eau/chauffage, correspondant aux dépenses d'eau et de chauffage liées à l'occupation de chaque logement, entre 10,30 € et 41,20 € par mois selon le type de logement.



Cette prestation a permis de mieux identifier les prises en charge par le CCAS. En 2017, la recette nouvelle s'élève à **33 583 €**.

Le coût mensuel de cette prestation restant à charge du résident varie de 10,30 € à 41,20 €, pour un logement type F1 après déduction d'une aide spécifique du CCAS et suivant le barème du « reste à vivre », afin que les personnes âgées les moins favorisées puissent accéder aux résidences sécurisées du CCAS.

8 agents

### Les ateliers-stages



**Maintien en forme:** 291 séances dans les 6 résidences, la salle René Fonck et depuis septembre 2017 la salle de la Grange du Colombier

**Tai-chi Chuan:** 30 séances, 14 participants, le mardi matin à la Résidence Schweitzer

**Qi Gong:** 30 séances, 15 participants, le vendredi après-midi à la résidence Arche des Noyers et depuis septembre 2017 le mardi matin à la Grange du Colombier

### La musique

Les **Ateliers Chant/chorale** sont conduits par une animatrice diplômée en musicologie et art thérapie. 46 séances se sont réparties sur l'ensemble des résidences (1 séance par mois et par établissement) avec 15 participants en moyenne par résidence.

La **Chorale des « Gens heureux »** se compose d'environ 40 personnes dont 24 personnes extérieures aux résidences.

Les **grands évènements annuels** ont encore rencontré un vif succès :

- **3 Galettes des rois animées par l'orchestre « Jean-Luc Vivanis » réunissant 703 personnes à l'Hôtel de Ville en janvier**
- **1 596 personnes** ont participé aux deux **Banquets d'Automne**, animés par le groupe « Sax Avenue »
- **Café concert des Fêtes de fin d'année** le lundi 4 décembre dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville avec **220 convives** (dont 24 résidents des maisons de retraite).  
Le concert donné par l' « **Ensemble vocal Lumen Laulu** » a été suivi d'un apéritif dînatoire.



## Retraités et Personnes âgées

## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées Le service Animation

### Les séjours 2017

**Séjour à La Palmyre** du lundi 15  
au vendredi 19 mai

Des **tarifs modulés** suivant le  
« reste à vivre » ont été mis en  
place afin de permettre au plus  
grand nombre de pouvoir  
bénéficier de ces séjours.

De plus, le séjour s'est effectué  
avec le concours de l'**ANCV** ce qui  
a permis à **24 participants** de  
bénéficier d'une aide de 150 €.

Ce séjour a permis aux 36 participants de garder ce lien social fort et symbolique de l'année qu'est le départ en vacances dans un cadre sécurisé. Ce séjour adapté permet de surmonter les craintes grandissantes liées à l'âge.

Dans le cadre de la convention avec l'ANCV, la CARSAT a financé la moitié des frais de transport soit **1 394 €**.

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Val de Loire



**ancv**  
SENIORS EN VACANCES

**Séjour à Mülheim** du lundi 11 au  
vendredi 15 septembre

Ce séjour dans le cadre du jumelage entre les villes de Mülheim an der Ruhr et de Tours a permis aux **28 participants** de découvrir ou redécouvrir la culture allemande et la région de la Ruhr. Il est toujours source d'échanges amicaux forts.



## Retraités et Personnes âgées

## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées Le service Animation

### La Gloriette – Anti-Gaspi



Les ateliers floraux, culinaires et détente ont été mis en place avec l'intervention d'une animatrice de l'équipe du site de la **Gloriette - Espace de loisirs**.

**4 ateliers** répartis sur les résidences. Ils sont autant de moments de **bien-être** au contact de la nature et de **partage** entre les résidents.

- **Mardi 30 mai** - Résidence Les Albatros – Atelier Jardinage avec la mise en place de jardinières
- **Mardi 19 septembre** – Résidence Arche des noyers – Atelier Brico'Nature
- **Jedi 5 octobre** – Résidence Schweitzer – Atelier Culinaire
- **Mardi 19 décembre** – Résidence Pasteur - Atelier Brico'Noël

### Art Chez Soi

Un projet initié entre l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Tours et la résidence Gutenberg. **8** Rencontres ont eu lieu entre février et novembre 2017.

Ces ateliers ont eu pour objectifs de faire découvrir l'Art Contemporain, de promouvoir la culture en direction des personnes n'ayant pas forcément accès à cette dernière, de favoriser les échanges et de prendre plaisir dans la rencontre et le partage.

### Tricot Solidaire

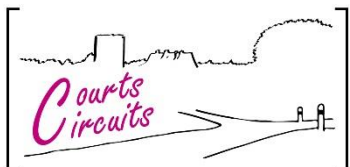
Un projet initié entre l'association « La maison de la Solidarité » et la résidence Gutenberg. Membres de l'association et résidentes se réunissent deux fois par mois.

### Sorties « Marche »

Un projet mis en place sur les résidences Saint Paul et Pasteur avec pour objectif de répondre aux souhaits des résidents de créer un groupe de marcheurs. Cette action a lieu chaque lundi matin.



### Courts Circuits



Cette action inter-résidence s'est déroulée de février à novembre. Elle a pour objectif de permettre aux résidents et personnes fréquentant les résidences d'effectuer une sortie sur la matinée ou l'après-midi. Il a été proposé **5** matinées et **5** après-midis sur les 6 résidences. **153** personnes ont voyagé en matinée et **194** en après-midis

### 3 brins de tissu, 1 brin de causette



Un projet inter-résidence autour du thème de la couture mis en place en septembre 2017. Il a pour objectif d'identifier et de valoriser le rôle sociétal des participants, de favoriser l'échange des connaissances et des savoir-faire entre les résidents et membres du groupe, de préserver l'autonomie gestuelle et les fonctions cognitives, de permettre à l'esprit créatif de s'accomplir et de veiller à rompre l'isolement.

Cette action a lieu une journée par mois sur chaque résidence.

### La fête des voisins



La **fête des Voisins** a été organisée le vendredi 19 mai en soirée pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive et **sur les 6 résidences** pour répondre à l'initiative de l'association « Immeubles en fête ».

Les animatrices ont eu pour objectif de soutenir les résidents et les agents dans l'organisation de leur soirée et de gérer les besoins matériel : nappage, déco et mobilier.

Cette édition a accueilli entre **15 et 30 personnes par site**. Un moment fort de la vie en résidence .

## Retraités et Personnes âgées

## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées Le service Animation

### Les « Moments musicaux »



En 2017, 2 concerts ont été programmés en partenariat avec la Chorale Gabriel Fauré :

- **Concert « Chorale Gabriel Fauré »**, à la résidence Pasteur le lundi 23 janvier
- **Concert « Chorale Gabriel Fauré »**, à la résidence Gutenberg le lundi 3 avril

Les Moments Musicaux permettent aux résidents d'assister à des concerts à domicile et font aussi de nombreux adeptes extérieurs.

### Les sorties-spectacles



Cette formule a été initiée pour varier l'offre culturelle à destination des seniors :

- « **L'envers du décor** » le Mardi 7 février à 20h30 au VINCI. **17** personnes ont participé.
- « **Le Cadre Noir** » le dimanche 17 décembre à 15h au Grand HALL. **40** personnes ont participé.



Les animations dans les résidences du CCAS :

En après-midi :

57 Apéro Anniversaire/Bienvenues, 62 séances de Cinéma, 12 Lotos, 15 après-midis Culturels, 6 concours de belote, 67 après-midis Ludiques, 7 après-midis crêpes, 2 après-midis Petit Bac, 6 midis barbecue et 56 ateliers créatifs.

En soirée :

12 soirées à thème avec animations musicales : Fête de la musique, Fête de fin d'année, 6 soirées barbecue, 4 soirées raclette

Les tarifs aidés



Afin de faciliter la mixité sociale, depuis 2012, les tarifs des animations et séjours sont modulés suivant le barème du « reste à vivre » du CCAS.

93 personnes âgées ont pu bénéficier d'aides par le CCAS, pour un coût total de **5823,75 €** pour l'année 2017.

## Retraités et Personnes âgées

**Le Bien-être après 60 ans: ça se cultive !**



Objectif: **sensibiliser** le public en termes de **prévention** santé et créer du **lien social** entre les participants âgés de plus de 65 ans de la ville de Tours.

### Parcours « Gagner en sérénité »

Objectif: **accompagner** les séniors dans la prise en charge physique et psychique du vieillissement, **accompagner** les séniors au mieux vivre ensemble en collectivité



## Les services aux Retraités et aux Personnes âgées Le service Animation

Cette action proposée dans le cadre de la « **Prévention santé** » a commencé en octobre 2015. L'année 2017 a permis de terminer le cycle d'actions débuté sur les résidences Schweitzer et Saint Paul et de renouveler cette action sur 2 autres sites : la résidence Gutenberg et la salle de la Grange du Colombier.

L'animation est proposée sous forme de 4 ateliers composés pour chacun d'entre eux de 3 à 5 séances.

- . La **gymnastique cérébrale**, travailler sa mémoire tout en prenant plaisir : une conférence de 2 h et un atelier de 5 séances de 2 h, animés par un neuro psychologue,
- . Le **sommeil**, mieux le comprendre pour mieux le gérer : un atelier de 2 séances de 2 h, animé par un neuropsychologue,
- . **Maintenir l'autonomie** des personnes âgées dans leurs déplacements (à pied ou en voiture) : une conférence de 2 h et un atelier de 3 séances de 2 h, animé par un neuropsychologue,
- . **L'équilibre alimentaire**, un partenaire indispensable : un atelier de 4 séances de 2 h, animé par un diététicien.

**125** personnes environ ont participé à ces ateliers.

Le parcours « **Gagner en sérénité** » a été le fruit d'une réflexion initiée début 2015 entre un Sophrologue/Formatrice et un animateur, sur les difficultés des seniors à gérer les situations liées au vieillissement (pathologies, isolement...).

Le dernier trimestre 2015, l'année 2016 et le début d'année 2017 ont été consacrées à la mise en place du Parcours par la sophrologue sur l'ensemble des 6 résidences autonomie. En mars 2017, après trois jours de formation, 5 animatrices et une responsable de résidence se sont vues remettre une certification leur permettant d'animer le parcours et les séances de Sophrologie.

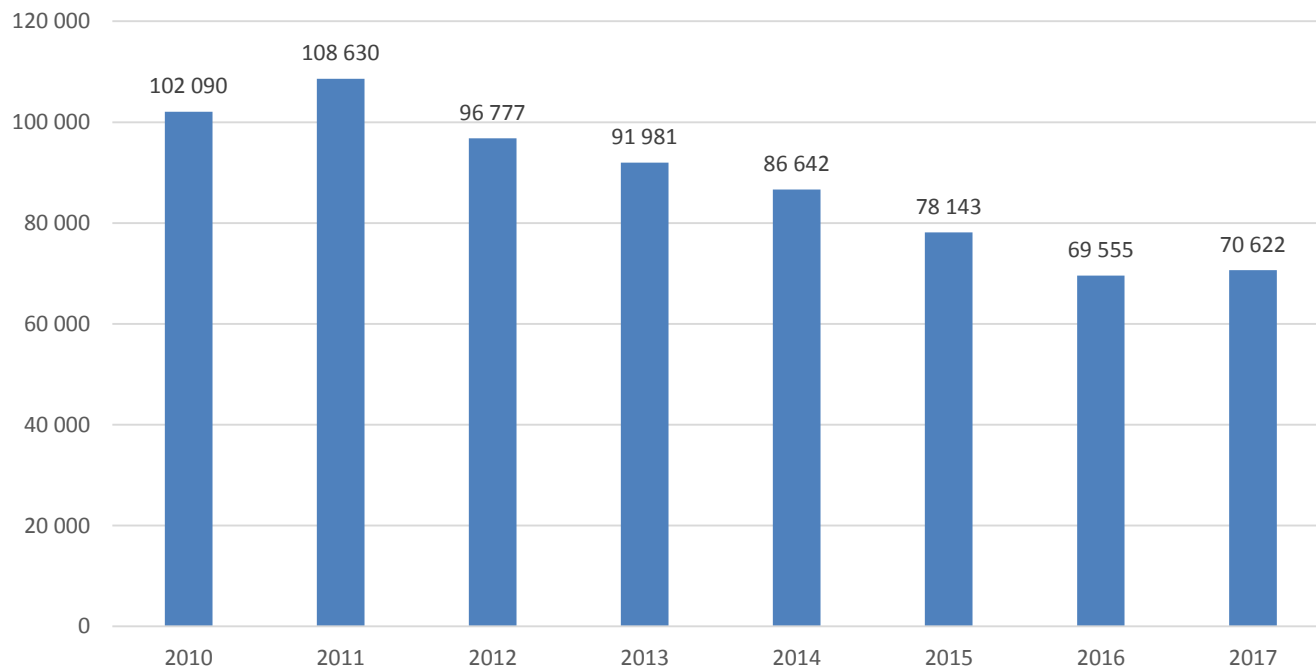
**Les chiffres de 2017**

**70 622 repas** livrés à domicile (69 555 en 2016), soit une moyenne de **193 clients/jour**

**Tarifs:**

7,30 € avec le pain

7 € sans le pain



Après avoir fortement progressé jusqu'en 2011, le service Portage de repas a connu une baisse probablement due à l'arrivée de nouveaux opérateurs privés. On observe en 2017, et au regard des années précédentes, une stagnation.

**Les moyens du CCAS de Tours**

**Les Directions fonctionnelles**

## Les moyens du CCAS de Tours

L'Union Départementale des CCAS d'Indre-et-Loire, présidée par Mme Marion NICOLAY-CABANNE, Vice-Présidente du CCAS de Tours et Administratrice de l'UNCCAS, a embauché jusqu'en septembre un **apprenti en Master 2 Gouvernance territoriale option Environnement, Territoires et Paysages** afin de réaliser les observatoires sociaux de 12 CCAS/CIAS de l'UDCCAS.

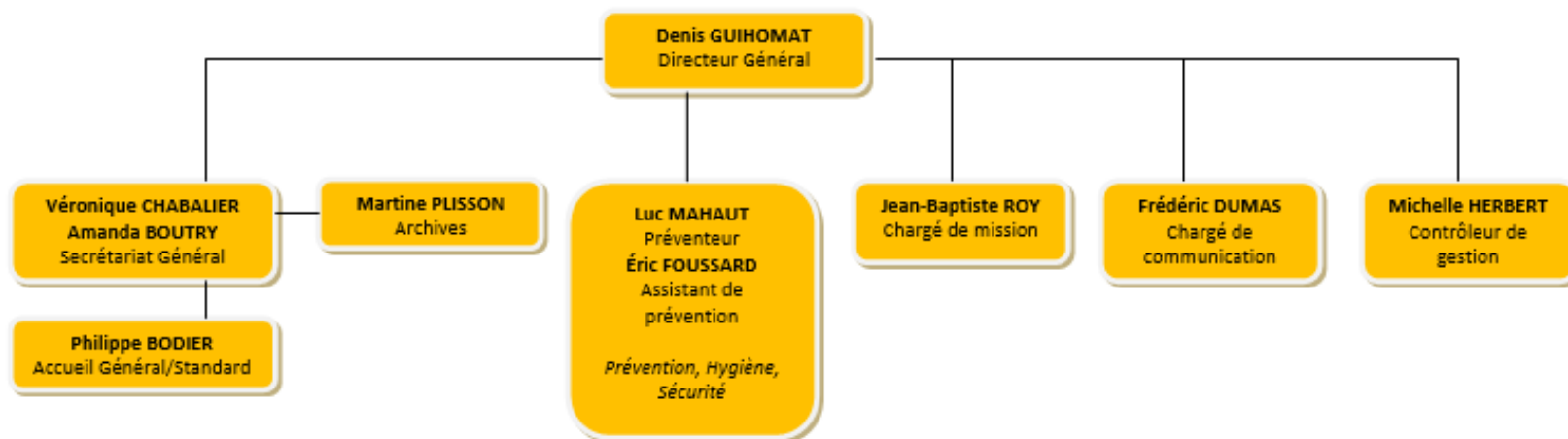
Chaque observatoire a été restitué devant des élus et des techniciens de la Ville concernée, et le document en version papier et en version numérique a été remis en main propre.

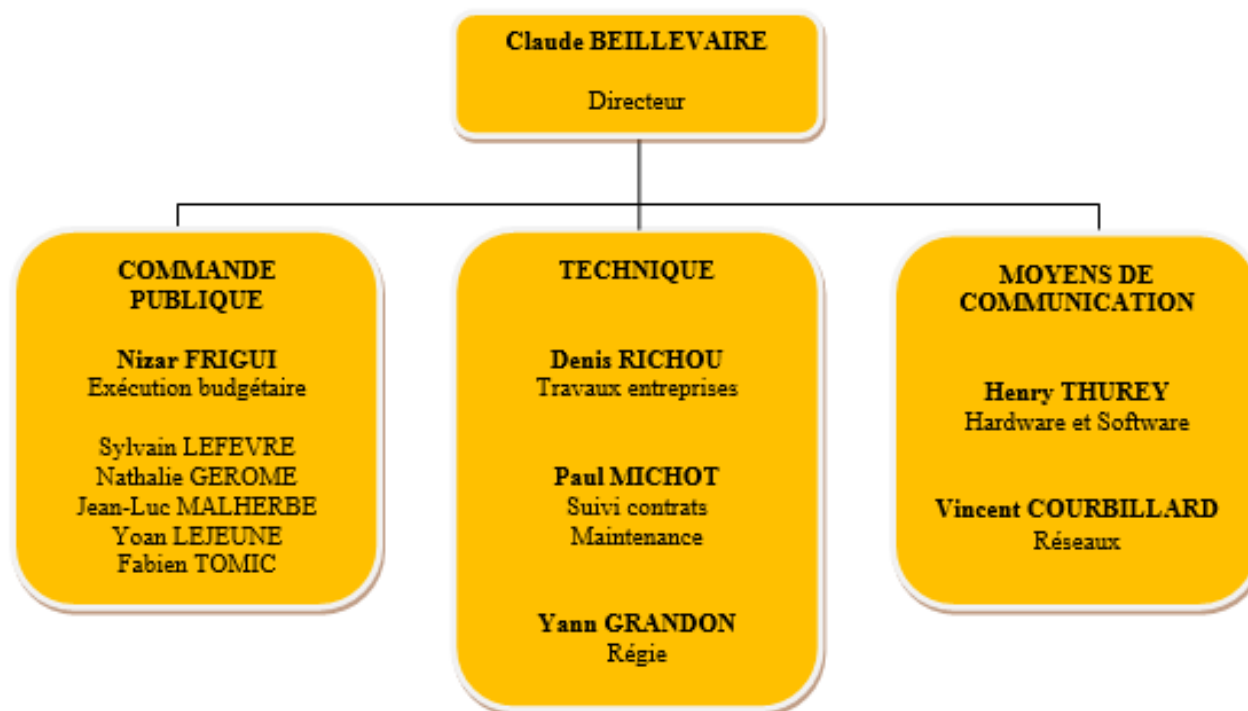
## La Direction Générale

Dans le cadre du programme européen Pass'Palas soutenu par l'UNCCAS, le CCAS de Tours a accueilli en immersion **4 professionnels de l'action sociale Mahoraise**, les 29 et 30 novembre.



Finalisation de l'**Analyse des Besoins Sociaux** établie sur un **diagnostic territorial** et des **analyses partagées** avec les partenaires institutionnels et associatifs.







## Les moyens du CCAS de Tours

Le CCAS de Tours dispose d'un budget autonome lui-même subdivisé selon les secteurs d'activité:

- Budget général pour l'Insertion et la Solidarité ainsi que pour l'administration générale
- Budget annexe EHPAD pour les maisons de retraite
- Budget annexe EHPA pour les résidences
- Budget annexe Accueil de jour pour la section de jour de Monconseil

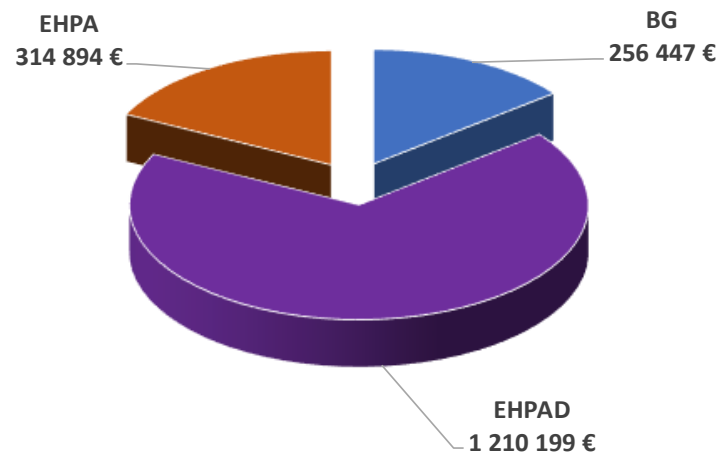
## Le Pôle Comptabilité/Commande publique

Le montant des dépenses de fonctionnement du CCAS (budgets général, EHPAD, EHPA et Accueil de jour) s'élève à **24 250 220 €** en 2017.

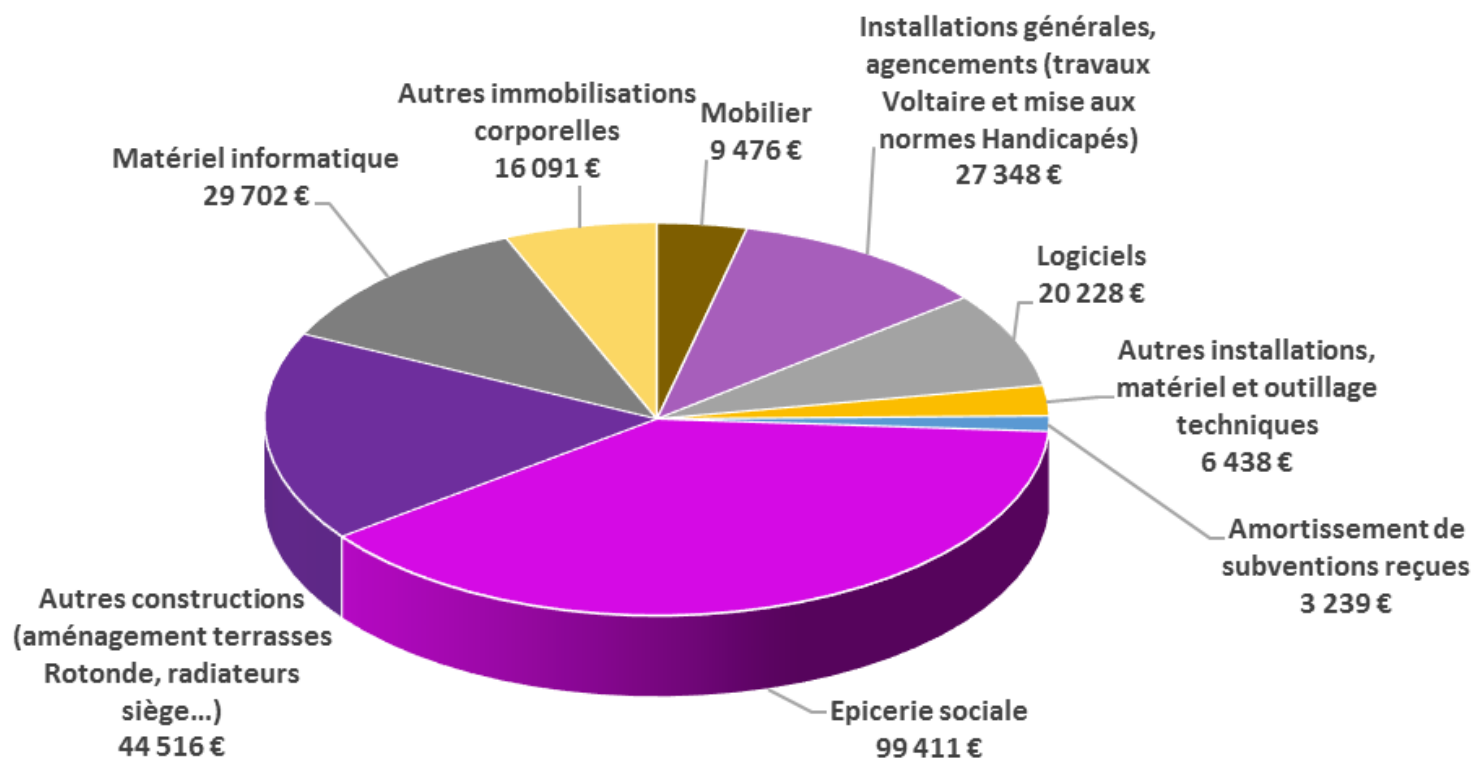
Le montant des recettes de fonctionnement du CCAS (tous budgets), s'élève à **24 917 444 €** en 2017.

Les investissements du CCAS en 2017 (budgets général, EHPAD, EHPA) s'élèvent à **1 781 540 €**.

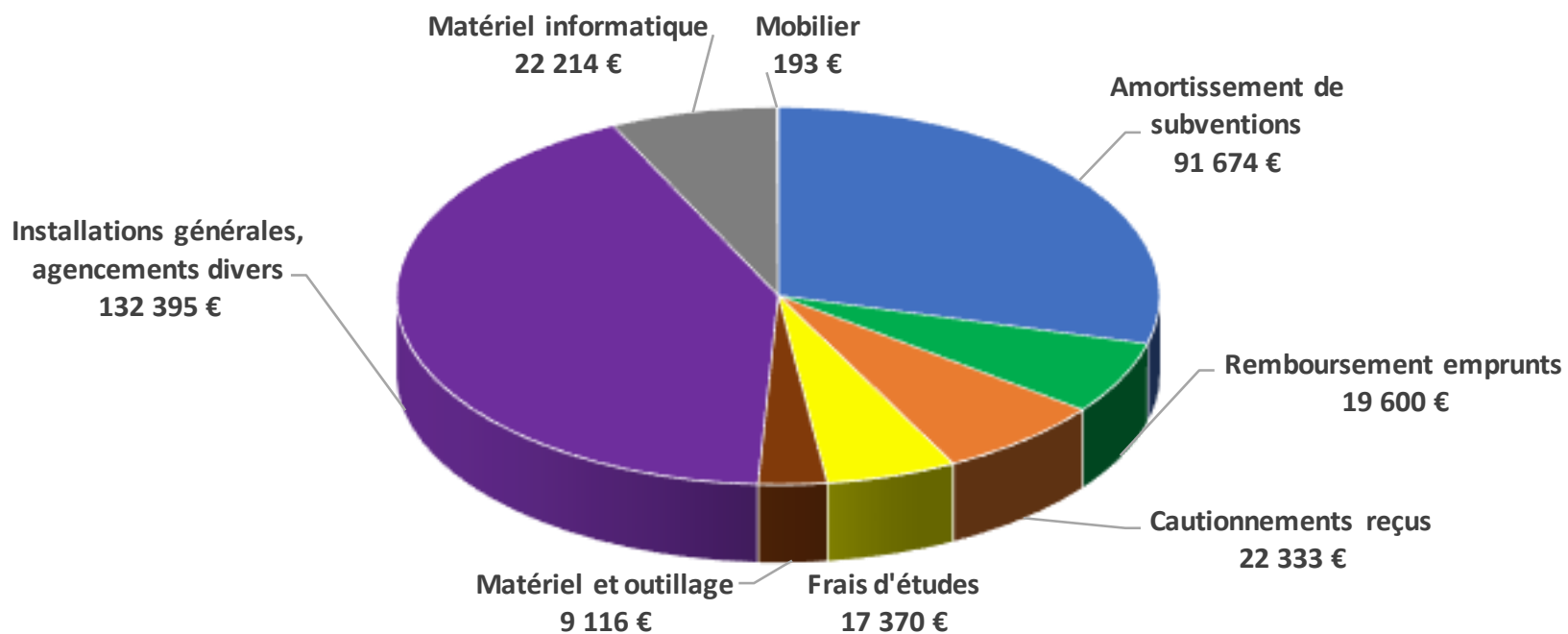
INVESTISSEMENTS 2017



## INVESTISSEMENT BUDGET GÉNÉRAL TOTAL 256 447 €



## INVESTISSEMENT EHPA TOTAL 314 894 €



## Les moyens du CCAS de Tours

### Installations générales :

Remplacement têtes ioniques : 52 118 €  
Travaux terrasses VDC/VDL/TR : 50 592 €  
Revêtements sols VDC : 28 018 €  
Brises soleil MCL : 19 778 €  
Chambres froides TR : 13 345 €  
Travaux climatisation VDL/VDC : 26 662 €  
Vidéo-protection 4 EHPAD : 35 432 €  
Agencements divers : 36 036 €

### Amortissement de subventions :

210 405 €  
(Valeur d'origine des subventions reçues :  
4 809 086 € dont 1 823 048 € du Budget Général)

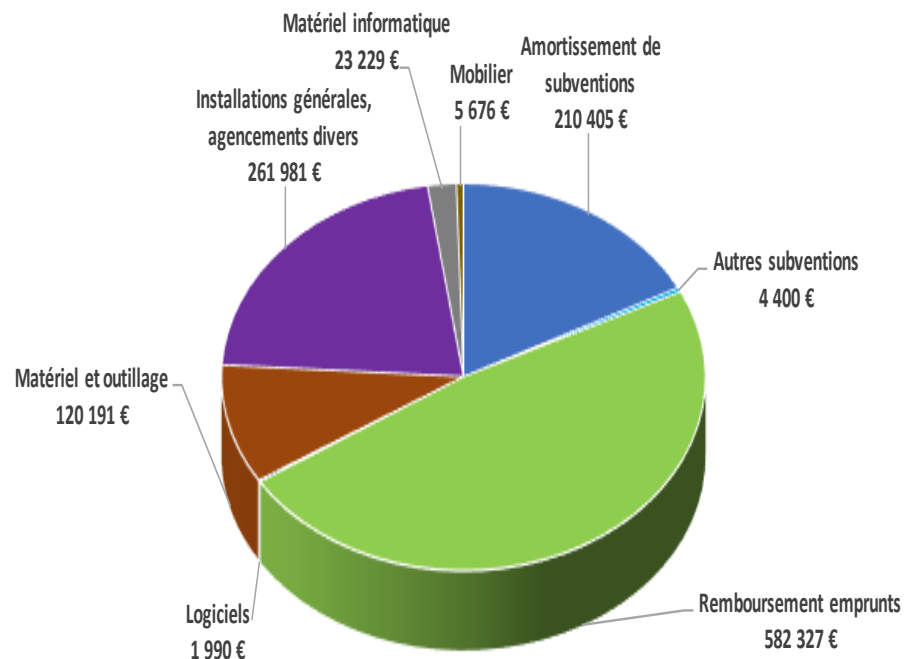
### Matériel et outillage :

Chariots soin/linge : 41 824 €  
Climatiseurs : 4 792 €  
Divers matériel : 73 575 €

## Le Pôle Comptabilité/Commande publique

### INVESTISSEMENT EHPAD

TOTAL 1 210 199 €

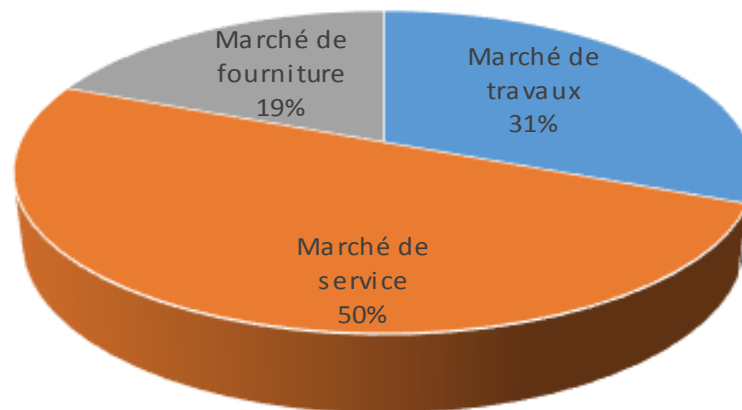


## Les moyens du CCAS de Tours

## Le Pôle Comptabilité/Commande publique

### Les marchés

38 procédures de marchés en 2017



### Les intérêts d'emprunt

INTÉRÊTS	2016	2017	ECART
TOUS BUDGETS	56 988 €	43 338 €	-13 650 €

## Les dépenses de personnel

### Variations 2016-2017

Dépenses du personnel

EHPAD : + 342 795 €

Dépenses du personnel Budget

Général : - 90 587 €

Dépenses du personnel EHPA :

+ 58 951 €

Dépenses du personnel Accueil

de jour : + 939 €

DÉPENSES DE PERSONNEL	2016	2017	ECART
TOUS BUDGETS	14 672 873 €	14 984 971 €	312 098 €

## Les moyens du CCAS de Tours

Les effectifs du CCAS sont de 345 agents permanents en 2017.

À ces effectifs, s'ajoutent:

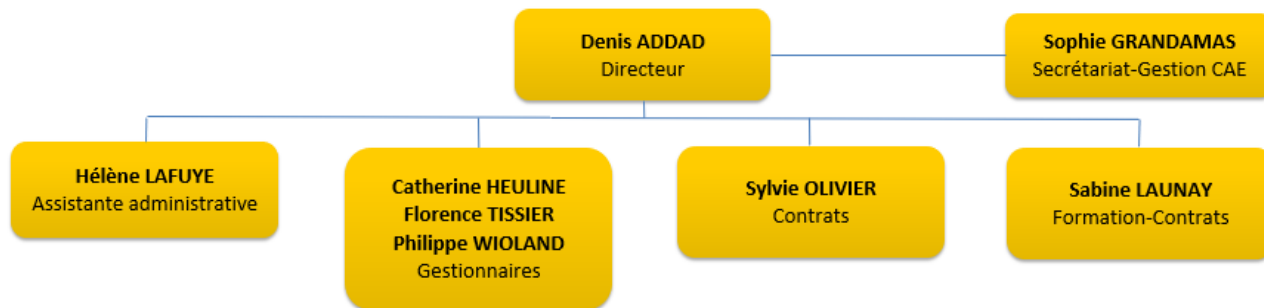
- **83 contrats** de remplacement temporaire par mois en moyenne

- **37 emplois aidés** CAE/CUI

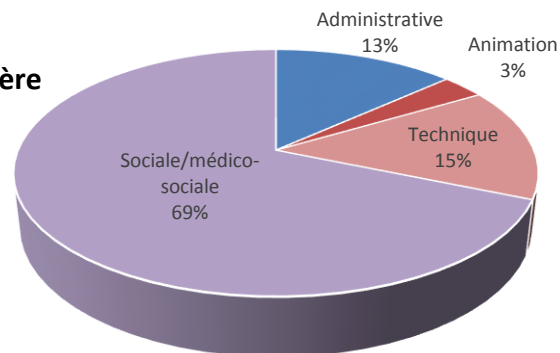
- **2 apprentis**

2017 a été marquée par la mise en place du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec le transfert primes-points. **63 avancements de grade** ont eu lieu.

## La Direction des Ressources Humaines



Effectifs par filière



Le personnel du CCAS se caractérise par une forte proportion de personnel des **filières sociale et médico-sociale** (237 agents), soit 69 % des agents.

La majorité des agents du CCAS travaillent dans les maisons de retraite (235 agents) et dans les résidences autonomie (38 agents), pour un total de 273 agents, soit 79 % des effectifs.

La démarche de Bien-Être au Travail commencée en 2016 a été poursuivie en 2017.

Elle a consisté en:

-Déploiement dans les services avec une première action autour de la mise à jour des risques, puis une évaluation avec les agents de leurs attentes ;

-Réalisation d'une nouvelle enquête sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) un an après la première, à l'aide du même questionnaire qu'utilisé en 2016, afin d'en faire le Bilan ;

Parallèlement des actions de favorisation de l'ambiance au travail ont été organisées: massages, repas conviviaux, « Fête des voisins de bureaux », ainsi que l'action « mois sans tabac ».

Des formations prenant en compte les attentes des agents et améliorant la reconnaissance au travail ont également été mises en place.

93% du Plan de Prévention a été réalisé.

### Objectifs : Améliorer la sécurité et les conditions de travail

#### Description :

Le plan de prévention 2017 a été construit autour des besoins recensés dans le Document Unique, des constats réalisés par le Service Prévention mais aussi des demandes exprimés par les agents. Les actions de la démarche « Bien-Être au Travail » (BET) y ont également été intégrées.

#### A- Mesures Techniques :

- Suivi des mises aux normes handicapés;
- Contrôle des dotations et des normes des vêtements de travail adaptés;
- Suivi des compléments de diagnostics amiante;
- Suivi des prescriptions des mesures d'hygiène et de sécurité des archives;
- Mise en place des modalités de changement de classement des ERP;
- Déploiement des Procédures de Prévention des Infections Associées aux Soins;
- Organisation de séances de vaccination antigrippale;
- Sécurité des spectacles.

#### B- Mesures de Formation :

- Formation de Maintien et Acquisition des Compétences des Agents SSIAP1 et 3;
- Formation aux Premiers Secours (initiation, PSC1 et Sauveteur Secouriste du Travail);
- Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (Soignants);
- Formation Évacuation et Lutte contre l'incendie;
- Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour des agents de l'EHPAD;
- Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour des agents référents (EHPA, siège et Service Technique);
- Formation HACCP (Hygiène alimentaire) en collaboration avec la Ville de Tours;
- Formation à l'utilisation du véhicule de Transport des Personnes à Mobilité Réduite;
- Formation « Eco-conduite » et « Risque Routier »;
- Formation « Espaces confinés ».

#### C- Mesures organisationnelles :

- Bilan de l'enquête RPS 2<sup>ème</sup> enquête (Démarche BET);
- Élaboration des protocoles objets Coupants-Tranchants-Piquants;
- Mise en place d'actions de prévention des accidents du travail;
- Mise à jour du Plan Bleu (Inondations, Grippe, Canicule, Grands Froids, Défaillance électrique);
- Suivi et contrôle des registres de Santé et Sécurité au Travail ;
- Mise à jour du Document Unique;
- Mise à jour du Livret d'accueil des agents.



### Données Fonctionnelles

Le nombre des accidents de service a légèrement diminué passant de 16 à 11.

Si le nombre de jours d'arrêts a chuté de 50 %, le nombre de jours « prolongation » limite cette baisse.

Enfin, la durée des arrêts pour maladies professionnelles a diminué.

**Objectifs de l'action :** Analyser et comprendre les circonstances de la survenue d'un accident de service et de trajet afin de faire diminuer leur nombre.

**Description de l'activité :** il s'agit, à partir des enquêtes administratives, de connaître selon la méthode de l'arbre des causes, les raisons premières et secondaires de la survenue d'un accident. Elles permettent de proposer et mettre en place avec les responsables et les agents concernés, les actions correctives adaptées.

### Bilan chiffré :

-De 2016 à 2017, le nombre d'accidents de service avec incapacité temporaire a légèrement diminué, passant de 16 en 2016 à 11.

-Cependant le nombre de jours d'arrêt pour les accidents de service diminue nettement passant de 944 jours en 2016 à 315 jours en 2017, soit une diminution 70 %.

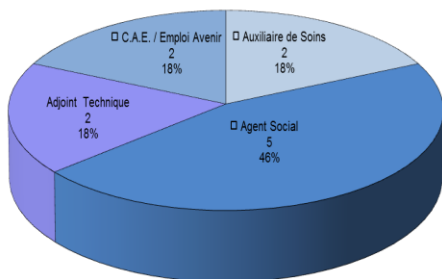
Cette baisse globale est limitée par le passage en « prolongation / rechute » d'arrêts décomptés en AT en 2016.

Les formations « Gestes et Postures » mises en place avec pour objectif de permettre aux agents de travailler en sécurité peuvent expliquer cette diminution.

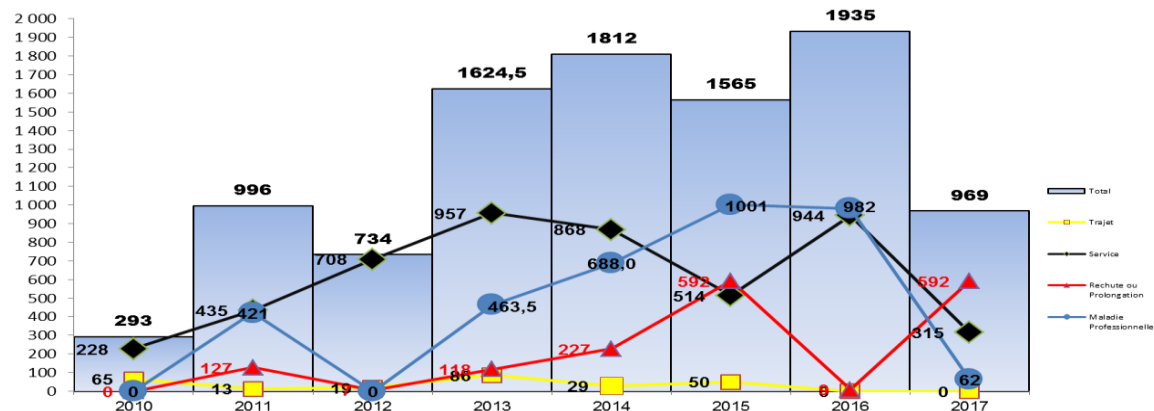
-Les **maladies professionnelles** sont en nette diminution, au nombre de 1 (6 en 2016) et totalisent **seulement** 62 jours d'arrêts en 2017 (982 jours d'arrêts en 2016).

Le total pour l'année 2017 est de 969 jours d'incapacité temporaire, intégrant les jours de rechute ou de prolongation de l'année 2016, la maladie professionnelle et les accidents de service, soit une baisse de 50 %.

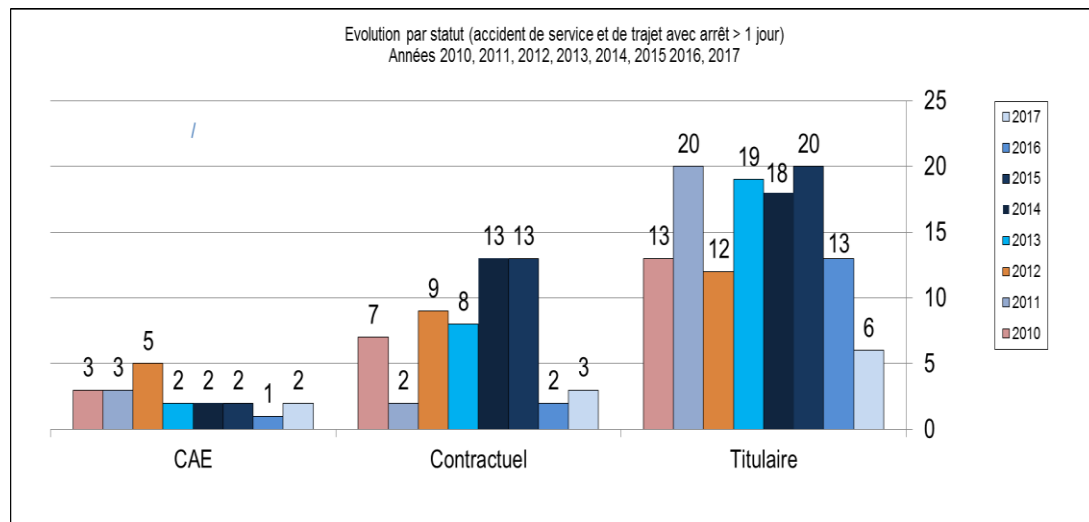
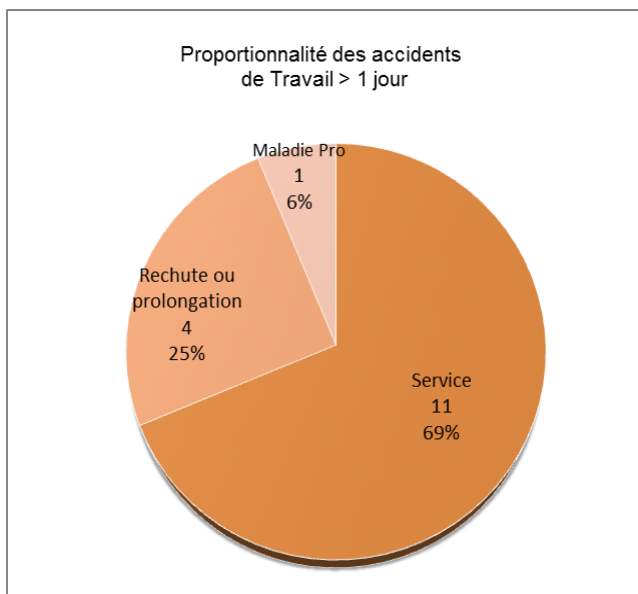
Répartition des accidents de service et de trajet avec arrêt > 1 jour par fonction, en nombre et en % Année 2017



Evolution des événements en nombre de jours d'arrêts > 1 jours

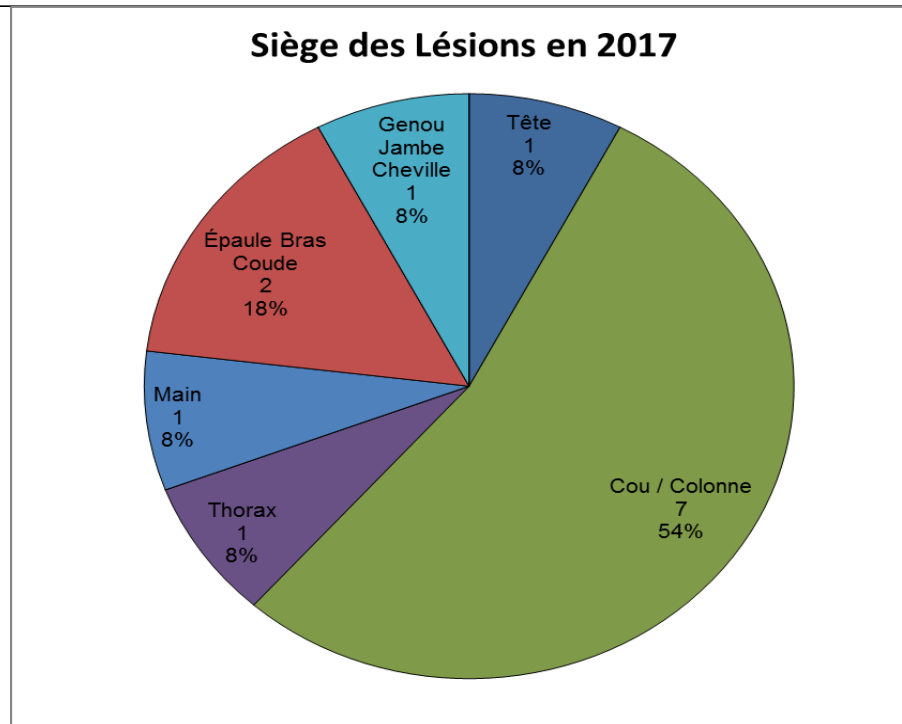


# Prévention, Hygiène, Sécurité



Répartition du nombre d'Accidents

		Accidents de service
Agent technique		2
Agent sous contrat		2
Personnel soignant	Agents sociaux	5
	Auxiliaires de soins	2
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>



### Formation Prévention des salariés

**Objectifs** : Permettre aux salariés de disposer des connaissances leur permettant de réagir efficacement en cas de départ de feu et de travailler en toute sécurité physique et psychologique.

#### Incendie :

70 séquences de formation à la lutte contre l'incendie ont été organisées, pour 550 personnes.

4 Exercices d'évacuation ont été organisés dans l'EHPAD (4 sites) et au siège du CCAS, par le Service Prévention.

#### Prévention :

170 agents ont été formés aux « Gestes et Postures » et 120 en « Initiation Secourisme ».

#### Hygiène :

29 agents et chefs d'équipe ont suivi une formation HACCP.

#### **Description** :

-Incendie: Organisées en interne, les formations sont semestrielles et comprennent des exercices d'extinction sur feu réel au 1<sup>er</sup> semestre, et la connaissance du Système de Sécurité Incendie de leur établissement respectif, au second semestre.

À celles-ci s'ajoutent un exercice d'évacuation par site en EHPAD et au Siège du CCAS.

L'exercice d'évacuation en EHPA est organisé conjointement à la formation du 1<sup>er</sup> semestre.

-Prévention: Deux formations ont été mises en place en interne sur des aspects de sécurité physique et psycho-sociale : « Gestes et Postures » et « Initiation secourisme ».

Elles ont été organisées à raison de 2 fois par semaine successivement dans chaque EHPAD durant toute l'année, pour les soignants, et une fois sur chaque site de l'EHPA en cuisine et aux ateliers, pour les autres agents.

Un réseau de référents en « Prévention des Risques liées à l'Activité Physique » (PRAP) a été mis en place. Il se compose d'un référent pour chaque site de l'EHPA, les ateliers et le siège. Chaque référent, agent volontaire, a été formé par le CNFPT pour disposer des connaissances lui permettant de conseiller ses collègues, d'apporter des réponses et de faire remonter les problématiques observées.

-Hygiène: L'ensemble des agents chargés de la remise en température des repas sur les sites de l'EHPA, de VOLTAIRE et P. BERT a été invité à suivre une formation HACCP (Hygiène alimentaire) élaborée conjointement par le CCAS et la cuisine centrale de la Ville de Tours. À raison d'une vingtaine d'agents formés par an, cette formation se poursuivra en 2018.